



Monte-personne à la Maison de la paroisse

La Municipalité reçoit l'aval de Québec

p. 13

Selon les informations préliminaires, le monte-personne prendrait place à l'ouest du bureau de la Fabrique situé au rez-de-chaussée.

534, chemin St-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0

Tél. et fax: **418-259-2177**

echosf@videotron.ca
www.echosf.org

VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **17 mai 2019**.

ADMINISTRATEURS

Nicole Labonté	Présidente	259-7884
Jean-Yves Gosselin	Vice-président	259-2471
Louis-Marie Garant	Trésorier	259-
Raynald Laflamme	Secrétaire	717-2659

DIRECTEURS

Lorraine Lamonde	259-2433
Mireille Fournier	259-7526
Gabrielle Thibeault	259-

PUBLICITÉ

Raynald Laflamme

PETITES ANNONCES

Nicole Labonté

MAQUETTE ET MISE EN PAGE

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

MONTAGE PREMIÈRE PAGE

Raynald Laflamme

TRAITEMENT DE L'INFORMATION TEXTUELLE

Raynald Laflamme

PHOTOGRAPHE

Jean Dominique Rousseau

ABONNEMENT

Mireille Fournier

RECRUTEMENT ET MEMBERSHIP

Lorraine Lamonde

IMPRESSION

Impressions Credo

*L'Écho de St-François est soutenu par
le ministère de la Culture et des Communications*

**Culture
et Communications**

Québec 

Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abrégé ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	Coût mensuel	Coût annuel
Carte d'affaires	45,00\$	240,00\$

1/4 page	55,00\$	355,00\$
-----------------	----------------	-----------------

1/2 page	95,00\$	595,00\$
----------	---------	----------

1 page	115,00\$	1060,00\$
---------------	-----------------	------------------

Bandeau 1 ^{re}	115,00\$	1060,00\$
-------------------------	----------	-----------

1/2 bandeau 1^{re}	85,00	635,00\$
-----------------------------------	--------------	-----------------

Petite annonce	3,00\$	
----------------	--------	--

ABONNEMENT

Extérieur	4,00\$	35,00\$
-----------	--------	---------

USA	5,00\$	45,00\$
-----	--------	---------

Les taxes TPS-TVQ sont applicables

Tarifs valide pour les annonceurs locaux. Pour les annonceurs provinciaux, merci de communiquer avec Marie-Ève Presseau à CPS Média: mpresseau@cpsmedia.ca

Distribué gratuitement à toutes les adresses de Saint-François (G0R 3A0).

Tirage: 735 copies, 11 numéros/an

NOS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Ambulance et Feu 911

CLSC Antoine-Rivard 418-248-2572

Municipalité..... 418-259-7228

Tel-Jeunes 1-800-263-2266

AMECQ
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC



**Une communauté en action
maintenant sur le Web
www.echosf.org**

SOMMAIRE

Une renaissance – Leur premier sacrement du Pardon.....	4
Les travailleurs de Garant ratifient à 86% une entente de principe.....	5
Effondrement de la toiture de l'ancien garage des sœurs	6
Rémi Montminy annonce son départ de la Corporation municipale.....	7
Reconnaissez-vous...?	8
Une invitation du Cercle de fermières de Saint-François.....	10
Une remise à l'état qui n'a pas traînée	11
Est retournée vers le Père.....	12
L'OMH de la région de Montmagny rend hommage.....	12
Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés.....	13
La Municipalité reçoit l'aval de Québec pour le projet de monte-personne.....	13
Esquive s'adresse aux jeunes filles pour contrer la violence à leur endroit.....	14
Bienvenue à Hugo • Bienvenue à Léo.....	14
La Dégelée 2019 : Un chaud spectacle de musique traditionnelle	15
Avis d'assemblée générale de la FADOQ Saint-François.....	16
Qui se souvient?.....	16
Chronique littéraire: Des bouleversements au Lac Pohénégamook.....	16
« Quand on veut, on peut » – Corrine Blais	17
Changement de date pour Les bases du yoga au Gym!.....	18
Dernier dîner de la FADOQ	18
Défi OSEntreprendre: Usinage Chabot et Bistreau d'érable parmi les finalistes!.....	19
Retour du Happening Festibièrre de Montmagny	20
LE PRIMADA est à nouveau sollicité.....	21
En ouverture avec la ritournelle du 250e.....	21
Hommage à Gonzague Lamonde: Un homme de communauté.....	22-23
Histoire et patrimoine d'ici: Le moulin de Jean-Baptiste Jembard.....	24-25
La Francolière: Retour du football à l'école La Francolière.....	26
La Francolière: Défi moi j'croque	26
La Francolière: Concours de dessins.....	26
La Francolière: Invitée spéciale en musique	27
La Francolière: Entrevue avec Vanessa Rancourt-Thibault	28-29
Chauffage à la biomasse forestière.....	30
Au fil des jours.....	30
Renouvelez votre membership	31
L'Écho municipal	12 pages



Défi têtes rasées Leucan

L'entrepreneure **Francine Pomerleau** de La Vallée des Prairies a choisi de s'investir dans la lutte au cancer avec deux membres de son équipe de travail: **Frédéric Marceau** et **Louise Blais**.

L'équipe vous invite à souscrire au Défi têtes rasées Leucan, présenté par Proxim à l'adresse suivante: www.webleucan.com/valleedesprairiesdtr.

L'équipe se fera raser au Café Bistro au coin du monde le samedi 8 juin. *L'Écho de Saint-François* vous invite à souscrire généreusement à cette cause d'une communauté en action. ☺

Le Miel des Prairies

Quand je sucre, je mielle!

- ✓ Miel en 4 variétés de saveur
- ✓ Bonbons au miel
- ✓ Service de pollinisation

120, chemin des Prairies Est
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

418-259-2354

lemieldesprairies@gmail.com
www.facebook.com/propVanBlais1/

BMR

Avantis

Coopérative

Pour tous vos travaux de rénovation

QUINCAILLERIE - MATÉRIAUX - PEINTURE

www.avantis.coop

Une renaissance

J'ai conscience que j'ai blessé, trahi, manqué de respect à l'autre... et que, par ce manque d'amour, j'ai manqué d'amour envers Dieu. Comment envisager ma relation à Dieu et aux autres désormais?

Le sacrement de la réconciliation consiste essentiellement à se regarder soi-même et à laisser Dieu nous regarder en toute lucidité et vérité. Par ce sacrement, nous reconnaissons nos faiblesses, nos limites, autrement dit, nos péchés, mais nous reconnaissons par-dessus tout, le visage compatissant de notre Père.

Venir dire cette souffrance, c'est accepter l'invitation de Dieu qui me libère de ce qui m'empêche de vivre sereinement.

Le sacrement de réconciliation implique de poser un regard vrai sur moi-même, sur ma relation avec les autres et sur ma relation avec Dieu. Ainsi, je peux reprendre la route remplie de paix et d'espérance. À cause de cela, le sacrement de réconciliation est célébré individuellement à l'occasion d'une rencontre personnelle avec un prêtre. Celui-ci est invité à exercer ce ministère avec générosité, imitant le Père lui qui accueille ceux qui reviennent à la maison, et le Christ, le bon pasteur, qui porte sur ses épaules la brebis perdue.

Source : Catéchisme de l'Église catholique, no 39



Leur premier sacrement du Pardon

Félicitations à nos 18 jeunes qui ont reçu, pour la première fois, le sacrement du Pardon, le 15 avril dernier. Merci beaucoup à l'abbé Simard et l'abbé Talbot pour votre bel accueil. Le tout fut suivi d'une rencontre fraternelle à la sacristie. ☪

Source : Fabienne Blais, agente pastorale



www.garant.com



On vous facilite la tâche^{MC}

Avec en main une nouvelle convention collective de 5 ans

Les travailleurs de Garant ratifient à 86% une entente de principe

Les travailleurs syndiqués CSN de Garant ont en main une nouvelle convention collective d'une durée de 5 ans. Elle arrivera à échéance en octobre 2023.

✍ par Raynald Laflamme

Sans convention depuis six mois, les membres ont adopté à 86% l'entente de principe ratifiant la nouvelle convention collective qui leur était présentée le samedi 16 mars en assemblée générale. Les syndiqués avaient, le 26 février dernier, rejeté à 87% une première entente de principe jugée insuffisante. Ils avaient alors adopté à l'unanimité un mandat de moyens de pression excluant toutefois la grève.

« Nous sommes contents après six mois de négociation d'avoir franchi cette étape », a déclaré Maxime Jobin, président du Syndicat.

« C'est une bonne entente qui comporte des améliorations pour nos membres et permet de rattraper certains retards. Maintenant, le syndicat s'engage dans la négociation d'une première convention CSN pour les membres de notre nouvelle section à Woodstock, au Nouveau-Brunswick. »

Quelques gains intéressants

« La nouvelle convention collective comporte quelques gains intéressants dont une quatrième semaine de vacances après 10 ans de service au lieu de 15, une augmentation de 16% de la part de l'employeur pour l'assurance collective, une amélioration de la prime pour certificat en électricité, une nouvelle prime pour la for-



Photo: Ann Gingras

Réunis en assemblée générale le 16 mars, les salariés membres du Syndicat des travailleuses et des travailleurs des Outils Garant (CSN) ont renouvelé une nouvelle convention collective qui prévoit, entre autres gains, des augmentations de salaire de 11,5% sur cinq ans.


mation, une nouvelle prime de surveillance, une nouvelle prime d'affûteur et une nouvelle clause sur les « tempêtes hivernales », a précisé la CSN.

La convention collective prévoit des augmentations de salaire de 11,5% sur cinq ans. Les augmentations sont rétroactives au 12 octobre 2018 et étaient payables avant Pâques.

À propos du syndicat

Le Syndicat des travailleuses et des travailleurs des Outils Garant (CSN) représente les 280 salariés de cette entreprise centenaire. Le syndicat est affilié à la Fédération de l'industrie manufacturière (CSN), au Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) et, bien sûr, à la Confédération des syndicats nationaux. ☪

CLINIQUE AUDITIVE




Audi Solution

Redonnez un nouveau son à votre vie!

7 MAI 2019
JOURNÉE NATIONALE DE L'AUDITION
Test de dépistage gratuit

Prendre rendez-vous • 9h à 17h
Informations et dépliants sur place



Partenaire officiel

Lisa-Marie Boucher, AUDIOPROTHÉSISTE
31, av. du Centre-Communautaire, St-Michel-de-Bellechasse (Même endroit que Familiprix)

418 804-0888

Appareillage auditif • Bouchons sur mesure
Piles et produits • Aides de suppléance à l'audition
Services à domicile (certaines conditions s'appliquent) • Possibilité de transfert de dossier



L'Echo de Saint-François

Mai 2019

Effondrement de la toiture de l'ancien garage des sœurs

Innovatoit rectifie les faits

Innovatoit et son service de déneigement de toiture tient à rectifier l'information véhiculée dans Le poids de la neige a raison de trois bâtiments, un article parue dans l'édition de mars de L'Écho.

par Raynald Laflamme

À la suite de l'effondrement de la toiture de l'ancien garage des sœurs, selon les propos recueillis auprès du directeur général de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, l'article attribuait à l'entrepreneur Innovatoit un manque de temps de sa part. Innovatoit n'avait pu dégager cette toiture alors que la municipalité avait constaté l'urgence de dégager les toitures du Pavillon Laurent-Bédard et du garage à proximité de la Maison de la paroisse.

«Le samedi 23 février en avant-midi, à la demande de la Municipalité, j'ai dégagé à l'aide d'une nacelle une partie de la toiture du Pavillon Laurent-Bédard. Il n'a jamais été question du toit de l'ancien garage. À midi, ce samedi-là j'avais terminé le travail au Pavillon. C'est sûr qu'en après-midi, j'aurais eu le temps de dégager la toiture du garage si on me l'avait demandé. Mais ça n'a pas été le cas. », a fait valoir M. Samuel Corriveau, responsable des équipes de déneigement chez Innovatoit. Donc, ni ce samedi 24 février, ni dans la semaine de l'effondrement du toit de l'ancien garage des sœurs, la Municipalité n'avait adressé aucune demande de déneigement pour cette toiture.

Un malentendu ?

Est-ce un malentendu entre les deux parties? Pour Samuel Corriveau, il lui fallait rétablir les faits pour lui et les partenaires d'Innovatoit.

«J'ai toujours fait passer ma municipalité avant bien des choses. Si on me l'avait demandé, j'aurais fait ce

déneigement en priorité comme je l'ai d'ailleurs fait dans d'autres dossiers avec la Municipalité.» Une référence à l'urgence du déneigement de la toiture du bar des Loisirs après l'effondrement de la toiture du garage des sœurs.

Samuel Corriveau considère, qu'avec ce correctif le dossier est clos. Innovatoit est une fière entreprise de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. À ce titre, elle souhaite continuer sa relation d'affaires avec la Municipalité. ☺



VOTRE EMPLOI on y travaille ensemble

- Recherche d'emploi
- Orientation de carrière
- Coaching de carrière
- Service de placement

C.a.R.e.
Centre d'aide et de recherche d'emploi
MONTMAGNY - LISLET

Montmagny | Saint-Fabien-de-Panet
Saint-Pamphile | Saint-Jean-Port-Joli

418 248-9559
1 877 337-9559
lecare.ca  



PHILIAS BLAIS & FILS INC.
RÉQ. 8264-0913-12

Excavation
Terrassement
Déneigement
Transport
Épandage
Démolition
Caméra pour drain de fondation

Ecoflo
Installation septique
ADVANCED ENVIROSEPTIC
Préserver l'équilibre de la nature.

Récupération
JB

10 15 20

Location de mini-conteneurs 10, 15 et 20 verges

Jacques Blais, propriétaire
T 418.259.7841

218, Rivière-du-Sud, Saint-François de la Rivière-du-Sud, Montmagny, QC, G0R 3A0

ph.blais@globetrotter.net
www.recuperationjb.com

Rémi Montminy annonce son départ de la Corporation municipale



Saint-François le 2 avril 2019 — Bonjour à tous,

C'est avec regret que ce matin je prends quelques secondes de votre précieux temps pour vous annoncer que j'ai décidé de quitter mon poste de directeur général/secrétaire trésorier de la Municipalité. Ce n'est pas une décision que j'ai prise facilement. J'ai dû prendre le temps de peser le pour et le contre, mais en bout de ligne, pour des raisons de santé d'ordre personnel, je dois me retirer du monde municipal.

Je tiens à prendre le temps de remercier les élus qui m'ont fait confiance et qui m'ont offert cette belle opportunité qui m'a permis de grandement élargir mes connaissances. Je prends également le temps de remercier Linda, Véronique et mes autres précieux collègues qui m'ont énormément aidé et avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler. Je remercie aussi les citoyens qui ont cru en moi et m'ont souvent apporté des encouragements.

Je vais continuer de dire haut et fort à tous ceux qui veulent l'entendre que Saint-François-de-la Rivière-du-Sud est le meilleur endroit où s'établir. Je vais aussi

continuer de m'impliquer à titre de bénévole lorsque le besoin s'en fera sentir.

Je vais donc quitter mon poste le 10 mai 2019.

Alors, encore une fois mille merci et au plaisir. 🍷

Rémi Montminy



JEAN MORIN
jean.morin@ms2contrôle.net
Cell. 418 805-0444

- Contrôle et automatisation
- Électronique et mécanique industrielle et agricole
- Énergie alternative / batterie
- Fabrication de boîtier de contrôle
- Réseaux sans fil et filaire
- Vente et réparation informatique

Sans frais 1 888 312-0444 URGENCE 24H/7JOURS 418 248-0444

On est prêt!

Et vous?

#semelajoie

www.famillelajoie.com

Jardiner. Aménager. Entretenir. Apprendre.

Saint-Vallier | 418.884.3124



Reconnaissez-vous...?



Élèves de Saint-François en 1974



Grâce à la Société de conservation du patrimoine et à une résidente de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, nous publions cette photo d'une classe d'élèves de 1974. Déjà 45 ans ont passé. Saurez-vous tous les identifier? Participez à notre concours en identifiant le niveau de la classe (1re, 2e, 3e,...) et le nom de l'enseignante et des élèves accompagné de leur numéro d'identification (1 : _____; 2 : _____; ...). Faites-nous parvenir vos réponses accompagnées de votre nom, adresse et no de téléphone, soit par la poste à l'adresse de L'Écho en page 2 du journal, soit par courriel à echosf@videotron.ca en indiquant Concours Élèves 1974, soit en laissant votre participation dans la boîte de L'Écho à l'entrée de la Maison de la paroisse. Vos réponses doivent nous parvenir avant le vendredi 17 mai à 16 heures. À gagner : 2 cartes de membre 2018-2019 de L'Écho de St-François, une valeur de 10\$. Si vous êtes déjà membre pour l'année en cours, votre membership sera renouvelé pour l'année 2019-2020. Le personnel et les administrateurs du journal ainsi que leur famille immédiate sont exclus du concours. Le tirage sera tenu à 16h15 dans la salle du conseil du Bureau municipal. Deux personnes gagnantes seront tirées au hasard parmi toutes les réponses reçues. Le nom de gagnants ainsi que la photo des élèves identifiés seront publiés dans l'édition de juin de *L'Écho de Saint-François*. ☺

AVIS AUX AGÉRICULTEURS

Projet de récupération de la tubulure d'érablière

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud



La municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud récupère la tubulure d'érablière.

ÉTAPES À SUIVRE :

- Assurez-vous que la tubulure soit propre et sans contaminants (terre, feuilles, etc.).
- Retirez **toute la broche et tous les raccords de métal**.
Note : Les chalumeaux et raccords en plastique sont acceptés.
- Placez la tubulure de dimension 5/16 et les tuyaux maîtres en ballots.
- **Sur rendez-vous uniquement, contactez le 581-308-7228.**
Le point de dépôt se situe au Garage Municipal, 35 ch. St-François Est.
- Service offert à partir de mai jusqu'à la fin d'octobre
du lundi au vendredi de 7 h à 15 h30.

- ✓ Sans frais
- ✓ Aucune limite de quantité

Profitez-en!
Donnez une deuxième vie
à vos vieilles tubulures

La tubulure sera acheminée vers l'entreprise Environek, à Saint-Malachie, qui effectuera un tri, granulera la matière et acheminera le tout aux recycleurs. Le plastique récupéré servira à la fabrication de différents objets tels que des drains agricoles.

**Service offert uniquement pour les citoyens
de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.**

**Une preuve de résidence sera nécessaire
(permis de conduire ou autres)**



Une invitation du Cercle de fermières de Saint-François

Des billets sont encore disponibles pour la conférence/spectacle de André Harvey, le dimanche 19 mai à 14 heures au Centre des Loisirs de Saint-François.

Prenez un après-midi pour ouvrir une des 7 portes du bonheur !

Dans une atmosphère de simplicité, d'humour et d'enthousiasme, André Harvey vous permettra de vivre une expérience unique !

Le coût d'entrée de 15\$ par personne incluant la chance de gagner un des prix de présence. Procurez-vous votre billet auprès d'une des membres du Cercle de fermières (voir les numéros de téléphone indiqués sur l'affiche) ou au bureau de la Municipalité de Saint-François.

Des informations sont également disponibles auprès des membres du Cercle de Fermières de Saint-François.

Source: Nicole Bonneau et Nicole Morin

Cercle de fermières de Saint-François



ORGANISÉ EN COLLABORATION AVEC LE CERCLE DE FERMIERES DE ST-FRANÇOIS

CONFÉRENCE/SPECTACLE André Harvey

Auteur-conférencier-interprète

Les sept portes du bonheur

Dimanche 19 mai 2019, 14 hres
ST-FRANÇOIS

Est-il possible de vivre heureux dans le monde tel qu'il est aujourd'hui ? Est-il même sage d'aspirer au bonheur ?

Dans un langage accessible et appuyé par de nombreux exemples, André Harvey nous proposera 7 portes dont l'accès nous assurera une vie plus simple, agréable et remplie de nouveaux défis...

André Harvey agrémentera sa conférence de ses plus belles chansons

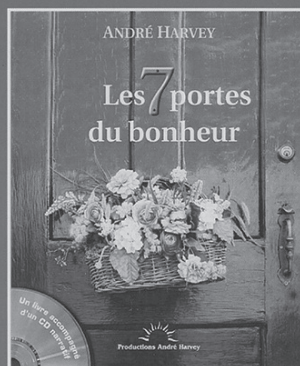
Entrée : 15\$



www.andreharvey.info

Venez expérimenter une occasion unique d'apprendre... autrement.

Humour, simplicité et une voix qui enchante !



Info et rés. :
Monique (418) 259-7645
Cécile : (418) 259-7454
Nicole B. : (418) 559-8275
Nicole M. : (418) 472-0770

Centre des loisirs de St-François
567 chemin St-François O. ST-FRANÇOIS

NOMBREUX PRIX DE PRÉSENCE

Thibault

MONTMAGNY LA POCATIÈRE

418 248-7122 418 856-2621

www.thibaultgm.com



COMMERCIAL ÉLITE

500, av. St-David, Montmagny
418 248-7122

505, av. de la Grande-Anse, La Pocatière
418 856-2621

VASTE SÉLECTION DE VÉHICULES NEUFS ET D'OCCASION
Votre concessionnaire de confiance!



Francis Fréchette
Président



Stéphane Coulombe
Directeur des ventes
Véhicules neufs



Éric Demers
Directeur des ventes
Véhicules d'occasion



Éric Thiboutot
Conseiller aux ventes



François Gagnon
Conseiller aux ventes



Louis Laliberté
Conseiller aux ventes



Guillaume Fortin
Conseiller aux ventes



Martin Fournier
Directeur commercial



Guyaume Bélanger
Préposé à la livraison

Une remise à l'état qui n'a pas traînée

Il n'aura fallu que deux semaines pour la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour régler le dossier d'assurance de l'atelier adjacent à la Maison de la paroisse dont la toiture s'est affaissée le jeudi 14 mars sous le poids de la neige. Tout ce qui se trouvait à l'intérieur a été jugé une perte totale par l'assureur qui avait condamné l'accès au bâtiment.

✍ par Raynald Laflamme

Avec une couverture d'assurance de 19 160\$, le bâtiment semblait une perte totale. Après un examen approfondi, les murs existants ont été jugés aptes à recevoir le poids d'une nouvelle toiture.

Une soumission d'un entrepreneur au montant de 14 800\$ taxes en sus a permis de sauver le bâtiment. La Municipalité jugeait le bâtiment encore « d'une grande utilité ».

Dans la semaine du 1er avril, le bâtiment a été désencombré de sa toiture écrasée, des chevrons neufs ont été installés et la toiture a été lattée pour recevoir le revêtement métallique. La semaine suivante a été consacrée à la finition extérieure.

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud se retrouve donc avec un bâtiment d'allure propre qui devrait prouver son utilité pour encore un bon



nombre d'années. Toutefois, elle devra demeurer vigilante sur l'entretien hivernal de sa toiture et celle de tout autre édifice sous sa propriété si elle veut conserver son patrimoine bâti. ☺

POURQUOI PAS DE L'ÉQUITATION CETTE ÉTÉ!

638-720
Ch. St-François ouest
Saint-François, Qc
tel: (819)-314-9224
e-mail: ce.labonte@hotmail.com

RANCH
CHEZ POLO

Services	prix régulier	-10%
Cours 1h	35\$	31.50\$
Forfait 10h	315\$	283.50\$
Cours de groupe 10h		
*3 cav et plus		
À partir de	215\$	193.50\$
Cours Bout-chou(45min)		
30 min à cheval/5 ans et +		
Unité	27.50\$	24.75\$
Forfait x 10	247.50\$	222.75\$
Camp de Jour		
Journée	68.99\$	62.09\$
Semaine	316.18\$	284.56\$

Promotion 10%
Valide jusqu'au 15 mai 2019

****Nouveauté****
Camp de jour
6 à 16 ans/ 9h à 16h
Lundi au vendredi

Est retournée vers le Père...

Monsieur Gonzague Lamonde, un Grand Homme pour qui :



« la vie est belle », décédé le 1^{er} avril 2019 à l'Hôpital de Montmagny à l'âge de 91 ans. Il était l'époux de sa tendre compagne de près de 70 ans, Madame Irène Cloutier. Il demeurait à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Outre sa tendre épouse, sa reine, il laisse aussi dans le deuil sa famille proche qu'il chérissait beaucoup. Ses 7 enfants : Claude (feu Christiane Gagnon, Diane Paré), Jean-Marc (France Gauthier), Marianne (Richard Boulet), France (Alcide Cantin), Germain (Marie-Andrée Poliquin), feu Fernande (Serge Mercier), Bernard (Christine Trouve). Ses 16 petits-enfants : Félix, Hubert, Amélie, Alexandre, Karine, Guillaume, Vincent, Samuel, Molie, Audrey, Charles, Gabrielle, Matilde, Laurence, Maude & Maxime. Ses 14 arrière-petits-enfants : Marius, Arnaud, Florence, Félix, Etienne, Charlotte, Cédric, Julianne, Thomas, Raphaël, Louis-Philippe, Elliott, Loïc, Mia. Ses 3 sœurs : Colette (feu Roland Meunier), Pauline (feu Antoni Lecomte), Françoise (Victor Caron) ainsi que les membres des grandes familles Lamonde et Cloutier. S'étant investi dans sa communauté durant toute sa vie, il y laisse une grande empreinte ainsi que beaucoup d'ami(e)s et d'ex-collègues. Une liturgie de la parole a été officinée le samedi 13 avril en l'église de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. ☉

Monsieur Denys Giasson décédé le 8 avril 2019 à l'âge de 70 ans à Montmagny. Il était le fils de feu Flore Mongeau et de feu Roland Giasson. Il habitait à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Il laisse dans le deuil son fils Yan (Valérie Mercier) et sa fille Anthony Melanson (Pierre Émond); ses



petits-enfants : Miro Giasson, Victor-Marcel Giasson et Adrien Émond; ses sœurs : Danièle (Jocelyn Lafont et son fils Bryan Lafont) et Ginette; plusieurs cousins et cousines. Il est allé rejoindre son frère Michel décédé avant lui. Sa famille et ses amis proches se réuniront ultérieurement dans la plus stricte intimité. ☉

L'OMH de la région de Montmagny rend hommage



L'activité reconnaissances des Offices Municipales d'Habitation fusionnés de la région de Montmagny a rendu hommage aux bénévoles impliqués depuis de très nombreuses années. De gauche à droite, Mme Suzanne Blais (33 ans), M. André Levesque, président de l'OMH de Berthier, M. André-Louis Guimont (15 ans), Mme Sylvie Clavet, Présidente de l'OMH de Cap St-Ignace, Mme Marie-May Coulombe (16 ans et elle a 102 ans) de l'OMH de Montmagny, **M. Yves Laflamme, président de l'OMH de Saint-François-de-la Rivière-du-Sud** et M^e Marcel Morin, président de l'OMH de Montmagny (40 ans). ☉



UN RESTO

Qui offre:

- Déjeuners jusqu'à midi
- Commandes pour emporter
- Des menus du jour
- Une salle jusqu'à 50 personnes

Tél. Resto: 418-259-7704

L'ARRÊT-STOP, c'est



UN DÉPANNEUR

OÙ ON PEUT:

- Obtenir du café frais chaque jour
- Faire le plein d'essence
- Acheter sa carte cellulaire
- Se procurer de la bière froide et du vin



OUVERT TOUS LES JOURS DE 6H À 23 H
200, route St-François, Berthier-sur-Mer

Tél. Dép. : 418-259-7515

La Municipalité reçoit l'aval de Québec pour le projet de monte-personne

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'est vu confirmer sa demande d'aide financière au Gouvernement du Québec pour l'installation d'un monte-personne à la Maison de la paroisse, soit 80% des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 100 000 \$. Les travaux pourraient être exécutés l'an prochain.

✍ par Raynald Laflamme

Le conseil municipal ira donc de l'avant avec ce projet né d'un besoin exprimé par les personnes âgées lors d'une consultation sur la mise à jour de sa politique des aînés dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA.

Le projet avait d'abord été déposé lors de l'appel de projet 2018 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité (PIMQ). C'est plutôt du côté du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) que la bonne nouvelle est venue. Une réorganisation au Gouvernement du Québec des programmes d'aide financière avait sonné la fin du PIQM.

À court terme, la Municipalité contactera l'architecte au dossier afin qu'il dépose une offre de service pour la production des plans et devis finaux en vue du dépôt au PRIMADA d'une mise à jour du montage financier. Pour l'instant aucun chiffre n'a été avancé publiquement.

Le monte-personne ne fait l'unanimité

Le choix d'un monte-personne pour répondre à la mobilité des personnes du troisième qui utilise la Maison de la paroisse ne fait pas l'unanimité. Son principal

opposant, M. Jacques Boulet, en connaît les limites. Il a dû composer avec cet équipement installé au pavillon Frédéric-Auguste-Oliva. Ce choix d'équipement s'était imposé lors de la transformation de l'ancien presbytère en unités de logements destinées à des aînés à revenu faible ou modeste.

Jacques Boulet trouve le monte-personne peu rapide et difficile d'utilisation au contraire d'un ascenseur. Ce dernier équipement pourrait desservir l'ensemble des 4 étages de la Maison de la paroisse alors que le monte-personne, selon la réglementation en vigueur au Québec, est limité à trois étages. D'autre part, il fait valoir que si la Municipalité arrêtaient son choix sur un ascenseur, elle pourrait se prévaloir d'une aide financière de 40% des coûts en provenance du ministère de la Culture.

La Municipalité a fait son nid

Bien qu'elle laisse planer que « l'idée [un ascenseur] sera mentionnée et discutée avec l'architecte avant de déposer le projet final », la Municipalité a déjà fait son nid.

La Maison de la paroisse est située sur un site patrimonial. La Municipalité en tant que propriétaire de l'édifice peut faire les travaux qu'elle souhaite à l'intérieur du bâtiment. Par contre, pour des travaux à l'extérieur du bâtiment, elle doit composer avec les exigences du ministère de la Culture qui se traduiront nécessairement par une augmentation des coûts. Une discussion à ce sujet avec le maire Frédéric Jean laisse présager que la Municipalité ne réalisera pas un projet d'ascenseur à la Maison de la paroisse, lequel nécessite des travaux extérieurs. ☉

FP
FONTAINE PICARD
cabinet de services financiers

1-74, rue Saint-Jean-Baptiste Est
Montmagny (Québec) G5V 1K1

418 248-2404 fontainepicard.ca

Placements garantis • Fonds distincts // Assurance vie • Salaire • Maladies graves // Assurances collectives • Rentes collectives

Esquive s'adresse aux jeunes filles pour contrer la violence à leur endroit

Le Havre des Femmes lance le projet Esquive à l'intention des jeunes filles afin de mieux les outiller face à toutes les formes de violence.

par Raynald Laflamme

Une première cohorte de jeunes filles de niveau secondaire a expérimenté le projet. L'atelier interactif et dynamique est divisé en deux parties, sur une période de 3 heures. Esquive a pour objectif d'aider les femmes et les adolescentes à être mieux outillées pour faire face aux violences. Esquive leur permet d'apprendre à contrer autant les agressions psychologiques que les agressions physiques.

L'approche développée par Le Havre des Femmes mise sur le renforcement de la confiance en soi et de l'affirmation de soi par des ateliers et techniques concrètes et adaptées aux besoins des femmes et adolescentes.

Le havre des Femmes, c'est plus qu'une maison d'aide et d'hébergement

Le Havre des Femmes est plus qu'une maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants. Il offre aussi divers services tels que des services externes sous forme de rencontres dans différents points de service de la région et aussi des ateliers et présentations de sensibilisation.

Pour plus d'informations sur nos différents services, contactez en tout temps Le Havre des Femmes au : 418-247-7622. ☎

Bienvenue à Hugo

Il est né le 21 mai 2018, fils de Gabrielle Cliche Girard et Boby Fiset. Baptisé le 14 avril 2019 en l'église de Saint-François. Parrain et marraine: Steyve Girard et Mélanie Dubreuil. ☎



Bienvenue à Léo

Il est né le 19 décembre 2018, fils de Valérie Toupin et Cédric Brisson. Baptisé le 14 avril 2019 en l'église de Saint-François. Parrain et marraine: Olivier Brisson et Amélie Patoine. ☎



POUR VOS BESOINS EN ASSURANCE

ON EST **LÀ.**

PROMUTUEL
ASSURANCE 🏠 🚗

1 888 265-7940
promutuelassurance.ca

SAQ
AGENCE

BIÈRES ARTISANALES
CORSAIRE MICROBRASSERIE
ARCHIBALD
LES 2 FRÈRES
UNIBROUE

ESSENCE
DIESEL

Servi express

OUVERT TOUS LES JOURS
dès 6 heures
Mireille et Luc
pour vous servir

418•259•1234
335, ch. St-François Ouest, Saint-François

ZONE BONBONS

Produits de chez-nous

- Les Élevages Bonneau
- La Miellée de la rivière-du-sud
- Ferme les petits plaisirs
- Cidrerie La Pomme du St-Laurent

Ici à votre dépanneur

BILLETTERIE
418 241-5799 • 1 866 641-5799
 29, rue St-Jean-Baptiste Est
 et chez **Jean Coutu** 75, boul. Taché Ouest
www.adls.ca

Les Arts de la scène de Montmagny

Partenaire saison
coop
 Montmagny



MAI

Vendredi 3	Philippe Bond
Samedi 4	Zachary Richard
Samedi 11	Jean-Claude Gélinas
Dimanche 12	Patrick Norman
Samedi 18	Philippe Laprise COMPLET
Jeu 23 et ven 24	Jean-François Mercier
Samedi 25	Messmer
Dimanche 26	Valérie Milot
Vendredi 31	Julien Lacroix

JUIN

Samedi 1^{er} **Time It Was** **SUPL.**

DÉJÀ EN VENTE!

7 septembre 2019	Patrick Groulx
21 septembre 2019	Rosalie Vaillancourt
23 septembre 2019	Julien Clerc
28 septembre 2019	Rachid Badouri
4 octobre 2019	Julien Lacroix SUPL.
17 octobre 2019	Marie-Mai
19 octobre 2019	Mariana Mazza SUPL.
26 octobre 2019	Mike Ward
8 et 9 novembre 2019	P-A Méthot
22 novembre 2019	Boucard Diouf SUPL.
24 janvier 2020	Philippe Laprise SUPL.
1 ^{er} février 2020	Mehdi Bousaidan
8 février 2020	François Bellefeuille SUPL.



La Dégelée 2019

Un chaud spectacle de musique traditionnelle

Voire photos: <http://echosf.org/culture/1re-edition-de-la-degelee/>

La Dégelée 2019, ce premier festival musical printanier en Montmagny-L'Islet, n'aura pas fait courir la foule à son concert présenté à la salle des Loisirs de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, le vendredi 29 mars.

par Raynald Laflamme

Ce n'est pas faute d'y avoir présenté le trio de musique traditionnelle Éric Saint-Pierre avec artiste invité l'accordéoniste Alexandre B. Caron, un jeune magnymontois de la relève. Une quinzaine de personnes à peine ont pris place dans une salle des Loisirs devenue trop grande pour l'occasion. Le public dispersé sur les chaises placées en éventail à distance devant la scène n'en a pas été moins conquis. Il a goûté chacune des pièces de ce concert intimiste. De vrais amateurs de musique traditionnelle et d'accordéon avant tout. Il y avait là autant de gens de l'extérieure que de citoyens de la place.

Une première expérience

Raynald Ouellet, directeur artistique du Carrefour mondial de l'accordéon était un spectateur attentif. À titre d'organisateur de ce premier festival printanier avec la Corporation des Arts et de la Culture de L'Islet, il s'est fait un devoir d'assister à chacun des 12 spectacles offerts dans douze localités de la région.

Loin d'être déçu de cette première édition, il tout de même constaté que l'organisation avait tout intérêt à travailler de concert avec les localités d'accueil pour la présentation de ces talents locaux.

À Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, le Souper cabane à sucre qui, deux semaines plus tôt, présentait Éric Saint-Pierre et des membres de la famille Laflamme au volet musical avait déjà fait son plein de public amateur de musique traditionnelle.

Il faudrait peut-être penser à jumeler les deux événements, a-t-il réfléchi tout haut lors d'une conversation avec le journaliste de L'Écho de Saint-François.

En formule concert

La Dégelée 2019 présentait en mars et avril 12 concerts dans 12 municipalités de Montmagny et de L'Islet. Ces concerts étaient ouverts à tous les styles et tous les instruments musicaux et ont été tenu dans une ambiance chaleureuse et intimiste.

Avis d'assemblée générale de la FADOQ Saint-François

Le Club FADOQ Saint-François tiendra son assemblée générale annuelle le mardi 14 mai à 13h30 à son local de la Maison de la paroisse. Tous les membres sont attendus. ☪

Source : Lorraine Lamonde – Club FADOQ Saint-François



Qui se souvient?

Qui se souvient de cette passerelle qui surplombait la rivière Morigeau? Certainement les amateurs de baignade en eau libre d'une certaine époque. Ils l'ont assurément enjambée plus d'une fois en été pour aller se rafraîchir dans de grands et profonds bassins au bas de la chute des Grandes Costes. Ce moment de patrimoine a été dépeint dans le dernier récit de Monsieur Jacques Boulet de la Société de conservation du patrimoine. Dans le texte Le premier aqueduc de la région, il place cette passerelle au cœur des infrastructures, dont un barrage mis en place lors du projet d'aqueduc de Saint-Pierre. « Au-dessus de ce barrage, la compagnie étend une passerelle supportée par des rails de chemin de fer afin de permettre la libre circulation de ses employés. » ☪

Chronique littéraire

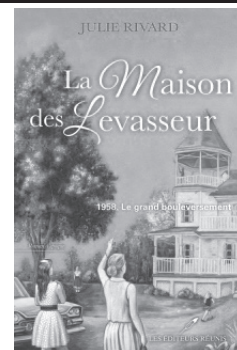
Des bouleversements au Lac Pohénégamook

✍ par Léon Jalbert, bénévole
Bibliothèque du Ropcher

Résumé – À l'été 1958, la famille Levasseur hérite d'une demeure majestueuse et ancestrale longtemps inhabitée située aux abords du Lac Pohénégamook dans le Témiscouata à proximité de Rivière-du-Loup. Les 3 sœurs Levasseur y connaîtront une série de bouleversements parfois affligeants et parfois exaltants.

Titre: La maison des Levasseur
Sous-titre: 1958 - Le grand bouleversement
Tome: 1
Auteure: Julie Rivard
Année: 2019

Commentaires – Le premier épisode de ce roman québécois promet. De facture légère, les personnages sont néanmoins attachants. L'auteure offre un récit intéressant à lire. Déjà, on a hâte de connaître la suite. Un bon divertissement à lire. ☪





GHISLAIN VÉZINA
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
Industriel - Commercial - Résidentiel



Magasin de matériel électrique
418 234-1360
3, du Bassin Sud, Montmagny • RBQ: 8310-7359-06

« Quand on veut, on peut »

– Corrine Blais, ambassadrice
de la Campagne de la jonquille

Quand on veut, on peut! C'est avec ce dicton bien ancré en elle que Corrine Blais aura gagné son pari à sa première expérience à titre d'ambassadrice pour Montmagny de la dernière Campagne de la jonquille qui s'est déroulée du 4 au 6 avril. Elle a amassé 4 940\$ qu'elle a remis à la Société canadienne du cancer.

En plus de la vente de jonquilles fraîches, le souper-bénéfice qu'elle a tenu le samedi 30 mars à Montmagny lui a permis de récolter 3033\$. Ce succès a été rendu possible grâce à des dons et à la présence de plus de 150 personnes qui ont répondu à son invitation, parce que « les gestes sont plus grands que le cancer ».

À 22 ans, Corrine Blais devenait une des plus jeunes ambassadrices de la Campagne de la jonquille au Québec. Sa détermination et un sens de l'organisation dignes d'une entrepreneure, la jeune femme de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a fait écarquiller les yeux de la responsable de la région Québec-Chaudière-Appalaches, Andrée-Sophie Levasseur. Même si le succès lui a souri, Corrine Blais y a fait quelques apprentissages, comme celui qu'il est plus facile de vendre des tables au lieu des places.

Audrey Bonneau comme invitée

L'organisatrice a pu bénéficier de la présence d'Audrey Bonneau. La jeune femme de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, une rescapée du cancer, est venue témoigner au micro combien la recherche est importante et peut sauver des vies.

Corinne Blais remercie

« Un énorme merci à tous ceux et celles qui ont contribué à ce succès. Soyons fiers, car l'organisme pourra continuer de faire avancer la recherche, la prévention et les services de soutien envers tous les gens que nous aimons et qui sont touchés par le cancer dans notre région de Chaudière-Appalaches. Ensemble, nous pouvons sauver plus de vies. »



C'est en compagnie de ses amis, Audrey Roy, Lucille Léonard, Naila Proulx et Jeffrey Auclair que Corrine Blais a accueilli les participants au souper-bénéfice de la Campagne de la jonquille.



**Forage J. & R.
Cloutier inc.**

R. B. Q. : 2314-4926-84

- FORAGE DE PUIITS ARTÉSIENS
- HYDRO-FRACTURATION
- VENTE ET INSTALLATION DE POMPES

676, ch. St-François Ouest, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) GOR 3A0

Tél: 418 259-7490 • Cell: 418 241-8024 • Fax: 418 259-7673

• E-mail: cloujoc@globetrotter.net



FRÉCHETTE

418 248-2900
MONTMAGNY (QUÉBEC)
www.frechetteford.com



- Équipe expérimentée
- À l'écoute de vos besoins
- Transparence
- Environnement sans pression
- Service personnalisé
- Ambiance chaleureuse

CHEZ NOUS, VOUS ÊTES CHEZ VOUS!



FRANCIS FRÉCHETTE
Président



BENOÎT LEVESQUE
Directeur des ventes



STÉPHANE BERNIER
Conseiller aux ventes



RICHARD DUTIL
Conseiller aux ventes



MYREILLE PORLIER
Conseillère aux ventes



CAROLINE PAGEAU
Directrice financière

Changement de date pour Les bases du yoga au Gym!



Le Centre Gym Santé avise un changement de date pour la formation Les bases du yoga au Gym! La formation aura lieu le samedi 11 mai de midi à 16 heures à la salle polyvalente du Gym Santé de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Notez bien que cette salle est réservée exclusivement pour cette activité.

par Raynald Laflamme

La formation sera assurée par Mélissa Poudrier du studio Namaste de Lévis. Offerte au coût de 50\$ payable sur place, la formation vous initiera sérieusement au yoga ou améliorera votre pratique.

Au programme

- ✓ Les salutations au soleil A et B
- ✓ Les guerriers
- ✓ Les postures d'équilibre
- ✓ Les inversions
et plus...

Réservez votre place

Ne manquez pas cette formation unique à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Réservez dès maintenant votre place soir via le compte Facebook du Gym Santé Saint-François, soit par courriel au centregymsante@gmail.com ou en téléphonant au 418-259-1299.

Une invitation de L'Écho de St-François, une communauté en action! 🌟

Dernier diner de la FADOQ

Les membres de la FADOQ Saint-François et leurs amis sont invités au dernier diner de la saison. Tous sont conviés le mercredi 22 mai pour 11 heures au Restaurant L'Arrêt-Stop. Le diner est offert au prix de 14\$ par personne. Les réservations doivent se faire avant le 20 mai à l'un des numéros suivants : 418-259-7866 ou 418-259-2433. Bienvenue à tous! Bon printemps et bel été. On se revoit en septembre. 🌟

☎ 418-248-5622
☎ 418-248-7071

GFL
GARAGE 174, 4^e Rue, Montmagny (Québec) G5V 3L5
FERNAND LANGLOIS ET FILS

🔧 Pare-brise
🔧 Expert collision automobile
🔧 Débosselage • Peinture

arrXpert
Corrosion expert

GARAGE RECOMMANDÉ
CAA

GARANTIE NATIONALE

Lalimec
USINAGE
SOUDURE

Alain Laliberté
Tél. : 418 884-3407
Télec. : 418 884-2404
lalimec.inc@videotron.ca

358, Montée de la Station, Saint-Vallier de Bellechasse (Québec) Canada G0R 4J0

TOITURE INNOVATOIT
UN TOIT DURABLE • UN SERVICE IMPECCABLE

RBQ : 5737-2690-01

FERBLANTIERS COUVREURS
BARDEAUX D'ASPHALTE ET D'ACIER
TOIT MÉTALLIQUE
DÉNEIGEMENT DE TOITURE
REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

INNOVATOIT.COM

418.554.4352 📞 24/7

Usinage Chabot et Bistreau d'érable parmi les finalistes!

Usinage Chabot et Bistreau d'érable, deux entreprises de la MRC de Montmagny, sont parmi les finalistes au Défi OSEntreprendre, l'un au niveau local et l'autre au régional.

✍ par Raynald Laflamme

Usinage Chabot, lauréat local

Tout d'abord, pour le volet Création d'entreprise, dans la catégorie « Exploitation, transformation, production », le jury composé de Claude Leullier du CFP de L'Envolée, de Mathias Berlinger de Gesmath et de Donald Veilleux d'Oxygène Communication a désigné l'entreprise Usinage Chabot de Saint-Fabien-de-Panet comme lauréate locale.

Conception, fabrication et réparation de pièces métalliques

Fondée en 2019 par **M. Jerry Chabot**, l'entreprise Usinage Chabot est située à Saint-Fabien-de-Panet et se spécialise, comme son nom l'indique, en usinage de précision pour la conception, la fabrication et la réparation de pièces métalliques. L'entreprise dessert aussi bien les entreprises que les particuliers partout dans les MRC de Montmagny, de L'Islet et de Bellechasse.

On peut joindre M. Chabot en composant le 418 561-3522 ou en écrivant à chabot51@gmail.com.

Souignons que M. Chabot a bénéficié de l'accompagnement et du financement offert par le CLD de la MRC de Montmagny pour mettre sur pied son entreprise et qu'il a également suivi la formation Lancement d'une entreprise dispensée par le CFP de L'Envolée de Montmagny.

Bistreau d'érable en finale régionale

Sélectionnée il y a cinq ans dans cette même catégorie, l'entreprise Bistreau d'érable de Sainte-Lucie-de-Beuregard s'inscrit cette fois-ci au volet « Réussite » et passe directement aux finales régionales. Ces entrepreneurs seront les fiers représentants de la MRC de Montmagny lors du gala qui aura lieu le 1er mai prochain au cégep Lévis-Lauzon et qui mettra en vedette les entreprises sélectionnées dans toute la Chaudière-Appalaches.



Authenticité et valeurs familiales

Récipiendaires du prix Création d'entreprise, en 2010, dans la catégorie « Bioalimentaire », les propriétaires du Bistreau d'érable situé à Sainte-Lucie-de-Beuregard, **Mme Noémie G. Régner** et **M. Jérôme Sauvageau**, concourent cette fois dans la catégorie « Réussite » aux côtés d'entrepreneurs de toutes les sphères

d'activité provenant des 17 régions du Québec qui se distinguent par leur authenticité, leurs valeurs et leur implication dans la communauté. Pour en savoir plus sur cette charmante cabane à sucre familiale, on visite le bistreau-derable.com.

Audace, dynamisme et créativité

« Cette compétition célèbre l'audace, le dynamisme et la créativité de nos entrepreneurs. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur des entreprises comme celles de M. Chabot et de Mme Rainier et M. Sauvageau qui contribuent à la vitalité de notre milieu », a exprimé Mme Brigitte Labrecque, conseillère au développement au Comité local de développement (CLD) de la MRC de Montmagny. 🍁



Jean Normand Vice-président T.D.L.		Pierre Normand Président T.D.L.
La Maison Funéraire <i>Laurent Normand</i>		
En toute confiance		
Salon funéraire: 1, 1 ^{re} rue Ouest • Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud Adm.: 116, ave Sainte-Julie • Montmagny		
Tél.: 248-0545 • Fax: 248-2621 • Sans frais: 1-888-248-0545 • Courriel: lnormand@globetrotter.net		

Retour du Happening Festibière de Montmagny

À la demande générale, il y aura une 2e édition du Happening Festibière cet été à Montmagny! Il faut se rappeler que l'an dernier, près de 5 000 participants étaient venus festoyer dans le secteur de la place Montel pour goûter à des bières de microbrasseries et à de la bouffe de rue, au grand plaisir du comité organisateur et des commerçants du Quartier Vieux-Montmagny. L'objectif de la Société de développement économique de Montmagny (SDÉM) étant toujours de bonifier la vente-trottoir estivale des marchands du centre-ville, l'évènement se tiendra de nouveau durant cette période, soit le vendredi 12 juillet de 12 h à 23 h. Et comme on ne change pas une formule gagnante, OK Pneus André Ouellet sera encore le présentateur officiel du Happening Festibière magnymontois qui pourra aussi compter sur l'appui de deux nouvelles entreprises partenaires, soit Emballages LM et Bossé et Frère.

« Avec le succès incroyable de l'an dernier, c'était clair que s'il y avait une 2e édition, je voulais m'associer de nouveau à cet évènement rassembleur auquel de belles nouveautés seront ajoutées pour rehausser l'expérience des participants. Pour ma part, j'ai déjà recruté une bonne partie de mon équipe de bénévoles qui assurera le service de la bière au profit des Enfants d'cœur et j'espère sincèrement que les festivaliers seront encore nombreux à venir célébrer avec nous », a confié M. Frédéric Ouellet, propriétaire d'OK Pneus André Ouellet.

Prévente de verres

Cette année, il y aura 2 000 verres écoresponsables en circulation avant le jour J et la prévente est déjà lancée depuis le 13 avril. Un peu plus grand que l'an dernier (12 onces plutôt que 10), le verre officiel du Happening Festibière de Montmagny sera en prévente au coût de 7 \$ (taxes incluses) alors qu'à la porte, il faudra déboursier 10 \$ pour se le procurer. Obligatoire pour prendre part à la fête, le verre donnera droit à une dégustation gratuite de bière de format 6 onces.

Les verres seront disponibles à divers endroits à Montmagny, notamment à la SDÉM (101-B, avenue Ste-Julie), chez OK Pneus André Ouellet (1, avenue de la Caserne), à la Microbrasserie Côte-du-Sud (50, boulevard Taché Ouest) et à l'hôtel de ville de Montmagny (143, rue St-Jean-Baptiste Est). Pour les gens de l'extérieur, il sera aussi possible d'en acheter en ligne.

Pour en savoir plus sur les bières servies, les camions de rue présents, l'animation et les promotions, il

suffira de visiter régulièrement le ville.montmagny.qc.ca/festibiere ou de suivre la page Facebook Un été show à Montmagny. 📍

Source: Émilie Laurendeau
Communications régionales Montmagny

Guilde des représentants des ventes
Volkswagen Canada



Jacques Dumont Rinfret Volkswagen
5355, rue Guillaume-Couture
Lévis, QC G6V 4Z3
418-833-2133
418-833-6658
www.rinfretvw.com
jacques.dumont@rinfretvw.com

118-291-0056

Transport Adapté
« Vieux Quai »

C'est pour vous, pensez-y!
418-291-0056

Weed Man[®]
ENTRETIEN DE PELOUSES
ESTIMATION GRATUITE

715, boul. Taché Ouest
Montmagny (Québec) G5V 3R8
Tél. : 418 248-7970
Sans frais : 1 800 463-4877

www.weedmanquebec.com

LE PRIMADA est à nouveau sollicité

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud sollicite à nouveau le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés. Cette fois, le projet qui est déposé concerne le remplacement des tables et chaises au local de l'âge d'or et de la vie active, situé au 1er étage de la Maison de la paroisse.

✍ par Raynald Laflamme

La Municipalité avait jusqu'au 15 mai pour déposer une demande à l'appel de projets au PRIMADA. Elle répond ainsi à un besoin exprimé par les aînés pour le remplacement de ce mobilier devenu désuet et trop lourd à manutentionner.

Avec ce remplacement d'équipements, le projet favorisera la participation active des personnes âgées qui pourront mieux profiter de leur local, un lieu d'épanouissement au sein de leur communauté.

Le PRIMADA finance 80% des coûts du projet

L'an dernier, le CLUB FADOQ Saint-François a réalisé avec l'aide de la Caisse Desjardins de Saint-François-de-

la-Rivière-du-Sud et Berthier-sur-Mer le remplacement du revêtement de sol à son local. 📍


En ouverture avec la ritournelle du 250^e



Par association, l'auteur a mélangé les noms de deux Messieurs Garant issus de la communauté sudfranciscoise: Louis-Marie Garant pour Jean-Marie

Garant. C'est bien Jean-Marie Garant qui, avec Louis Boissonneault et Joseph-Aimé Blais, était en ouverture de l'émission Soirée canadienne avec la ritournelle du 250^e. Nos excuses à Monsieur Jean-Marie Garant pour cette confusion et à Monsieur Louis-Marie Garant pour lui avoir donné le micro. 📍





Boulet

Encans Boulet inc.

Alfred Boulet
564, chemin Rivière-Sud
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7086
Fax: (418) 259-2610
www.encansboulet.com

Achat et vente de ferme



LAPOINTE

AUTO • MONTMAGNY
Chrysler • Dodge • Jeep • RAM

VENTE • LOCATION • ÉCHANGE

160, boul. Taché Ouest
Montmagny Qc G5V 3A5
418 • 248 • 8899
www.lapointeauto.com
WWW.FACEBOOK.COM/LAPOINTEAUTOMOBILEINC/

CHRYSLER **Jeep** DODGE  RAM

Service de réparation JP



Jean Proulx

- ✦ Location de tracteur
- ✦ Réparation et soudure de machinerie agricole
- ✦ Unité mobile
- ✦ Déneigement

1125, rang Coteau Sud
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
G0R 4B0
Tél./Fax : 418 248-4186
Cell. : 418 291-1159

Hommage à Gonzague Lamonde • Un homme de communauté



NDLR: Il était un homme de famille avant tout. Il était aussi un homme de communauté. C'est à ce titre que L'Écho de Saint-François ouvre ses pages à Monsieur Gonzague Lamonde. Par ses écrits et ses implications, Gonzague a laissé une trace indélébile au sein de la communauté sudfranciscoise. Laissons la parole à Monsieur Jacques Boulet de la Société de conservation du patrimoine de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour l'hommage qu'il rendu à Gonzague, lors de ses funérailles le samedi 13 avril en l'église paroissiale.

Pour bien mesurer la valeur de l'implication de Gonzague dans notre communauté paroissiale, il nous faut revisiter en quelque sorte l'histoire de notre paroisse à partir des documents d'archives dont il fut le rédacteur principal. Au début de 1951, diplômé de l'école d'agriculture de La Pocatière, marié à Irène Cloutier, il pose sa candidature pour le poste de secrétaire de la Municipalité et le 5 mars il est engagé, sans savoir bien sûr, qu'il signait un contrat pour quarante ans. Désireux de faire le mieux possible, Gonzague décide d'aller prendre sa formation à Saint-Paul, auprès du notaire Maurice Cloutier, alors Inspecteur des livres de plusieurs municipalités. Chez le notaire Cloutier, il bénéficie également des précieuses connaissances du fils du notaire, monsieur Jean-Paul Cloutier, jeune diplômé en comptabilité qui deviendra un de ses meilleurs amis. Ses déplacements de Saint-François à Saint-Paul se font en autobus.

Gonzague, le directeur général de la Municipalité

Sous l'autorité de sept maires différents, il a été le directeur général, le gérant et pour mieux dire celui qui a tenu le gouvernail de notre municipalité pendant 40 ans en initiant tour à tour les nouveaux maires et de nombreux conseillers.

Pendant cette période la municipalité de Saint-François s'est complètement transformée. Notons qu'en 1951 l'eau des égouts des maisons s'écoulait sous les trottoirs de bois. Or, à partir de 1954, commence l'installation d'un premier système de canalisation qui est complété en 1965 par la construction de trottoirs en ciment. C'est cette même année que le Centre des loisirs, qui est devenu notre lieu de rassemblement communautaire, voit le jour. Un premier développement domiciliaire prend forme, à compter de 1968, sur les lots 62 et 63 (les anciennes terres du couvent et de la Fabrique). Le ramassage des vidanges commence également en 1968. Une importante décision de 1972, après bien des hésitations et des travaux antérieurs coûteux qui furent des échecs, règle le problème d'approvisionnement en eau. La construction du nouveau système d'aqueduc est complétée en 1975. De nouvelles rues sont ouvertes sur le lot 43 face à l'usine Garant en 1978. C'est cette même année que furent construits les deux édifices qui abritent les logements à prix modique alors que le projet de la nouvelle école primaire se concrétise en 1979. Le garage municipal actuel sera construit en 1981. – Pas nécessaire de retenir toutes ces dates.

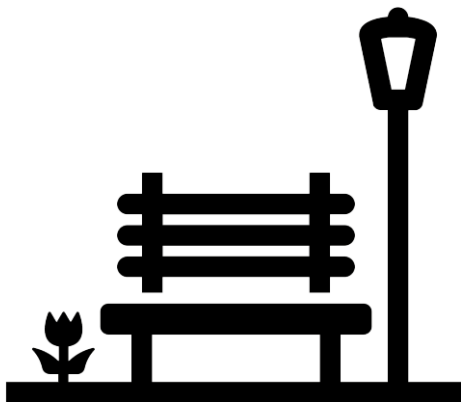
Cependant leur énumération nous

révèle qu'en 30 ans la physionomie de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'est complètement transformée et toutes ces réalisations Gonzague les a écrites dans tous leurs détails dans des procès-verbaux qui sont et demeureront de précieuses archives à consulter.

Or, aujourd'hui ce qui nous étonne c'est que pendant tout ce temps, la Municipalité n'a pas de bureau public. Jusqu'en 1980 monsieur Gonzague Lamonde administre les affaires municipales dans sa propre maison. Les plus anciens se souviennent très bien s'être rendu rencontrer monsieur Lamonde chez lui à n'importe quelle heure de la journée.

Les séances publiques du conseil municipal se tenaient cependant au Centre des loisirs à partir de 1965.

Pour tous ses compatriotes qui l'ont connu comme directeur général de la Municipalité il était celui qui savait bien les recevoir, bien les écouter, leur faire savoir les règles à suivre lors de la présentation de



leurs projets afin d'éviter de se mettre dans l'illégalité. Il savait également faire valoir aux opposants les raisons qui avaient guidé les dirigeants municipaux lors de la réalisation de projets plus controversés. De fait son rôle de conciliateur agréait son rôle d'administrateur.

Gonzague et La Société de conservation du patrimoine de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Pendant tout ce temps Gonzague n'est pas seulement le directeur général de la Municipalité, il est de tous les organismes et comités. Une fois les principales infrastructures en place, l'attention des élus se porte alors sur les édifices du site patrimonial. Que fait-on de l'ancien presbytère qui vient d'être classé monument historique en 1978? Et du couvent acquis en 1980 sous la pression de certains groupes de contribuables?

L'effervescence engendrée par les fêtes du 250e de la paroisse; l'engagement de bon nombre de citoyens à leur préparation; le retour de mon-

sieur Louis-Philippe Bonneau dans sa paroisse natale; de même que la fondation de la Société de conservation du patrimoine de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud impriment un nouveau dynamisme à toute la population et principalement à leurs élus municipaux. Gonzague est partout et écope souvent de la tâche de secrétaire. Il rédige des procès-verbaux qui aujourd'hui nous relatent précisément toutes les étapes de ces événements heureux dont nous aimons nous souvenir.

Précisons que l'achat du couvent par la Municipalité en 1980 fut une étape importante dans l'évolution de notre paroisse. À partir de 1982 cet édifice deviendra la Maison de la paroisse avec le regroupement des services communautaires en allouant un local spécial à chacun des organismes.

Enfin la Municipalité a un bureau dans La Maison de la paroisse.

C'est aussi à cette période qu'on entreprendra une réflexion sérieuse sur les bâtiments qui composent le cœur de la paroisse de Saint-François. De cette réflexion découleront la réfection de l'ancien presbytère et sa transformation en ce qui est devenu le pavillon Pierre-Laurent-Bédard. À partir de cette date, grâce à la précieuse collaboration entre les membres de La Société de conservation du patrimoine dont Louis-Philippe Bonneau, Jacques Chabot, Gérard Lamonde, l'abbé Louis Pelletier et monsieur Gonzague Lamonde, notre directeur général résilient, les perspectives au sujet du site patrimonial changent radicalement et la porte est ouverte à d'autres per-

sonnes qui prendront la relève à leur suite et qui, par leur ténacité, contribueront à nous offrir un site patrimonial qui a fière allure en 2019.

Après quarante ans de loyaux services, Gonzague prend sa retraite de la fonction municipale en 1991 sans abandonner sa collaboration avec les bénévoles de La Société de conservation du patrimoine. Sa dernière réalisation fut de mettre à jour le terrier de la paroisse à partir de la constitution du cadastre de 1875. En bref, ces données nous permettent de connaître les propriétaires, année après année, de chacun des lots de la paroisse. Toutes ces informations sont présentes sur le site Web de la Société de conservation du patrimoine et jour après jour sont l'objet d'un grand nombre de consultations. En apprenant cet engouement pour ce genre de données, Gonzague était en même temps surpris et très heureux de savoir que son travail était si apprécié.

Son départ pour tous les bénévoles de La Société de conservation du patrimoine laisse un vide considérable. Il était le dernier fondateur de la Société en 1980 encore actif parmi notre groupe en 2018. Ses dernières présences à nos rencontres contribuaient encore à nous transmettre cet enthousiasme et cette énergie qui l'a toujours animé.

En ce dernier adieu, nous lui redisons notre appréciation, nos remerciements et un chaleureux Au revoir! tout en sachant qu'il continuera de nous accompagner. ☺

Jacques Boulet, le 13 avril 2019

Monyvill enr.

R.B.Q.: 8343-3219-14

Yvon Montminy, propriétaire



Excavation • Terrassement
Service de Pelle & Multi Terrain
Marteau hydraulique
Installations Septiques
Séchoir à bois • Caméra de drain
Compost Certifié

Téléphone: 418 259-2635 Cellulaire: 418 241-8488 yvonmont@globetrotter.net
462, chemin St-François Ouest, St-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0

Histoire et patrimoine d'ici

✍ par Jacques Boulet

En 1757 Jean-Baptiste Jembard (Bard) est meunier au moulin banal de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud situé au milieu des Grandes Costes; avec son voisin Charles Matteau¹, ils décident de bâtir un moulin à scie à proximité du premier moulin banal sur la même rivière Chiasson vis-à-vis de la première courbe de la Montée des Prairies. Malheureusement leur association fut brusquement interrompue par le décès de Charles Matteau dès 1759; en 1760 à la porte de l'église², Jean-Baptiste Jembard rachète à la criée la part de son ex-associé.

L'engagement de Jean-Baptiste Jembard comme meunier du seigneur de Bellechasse-Berthier se termine en 1761 alors qu'il retourne occuper la même charge auprès du seigneur de La Rivière-du-Sud.

Désirant que son projet de moulin à scie se continue à Saint-François, il fait donation³ d'une partie de ses terres et de son moulin à scie à deux de ses fils: Guillaume et Joseph-Marie Jembard. Cependant ces derniers ne semblent pas avoir partagé le même enthousiasme que leur père pour ce projet. Dès 1764 Guillaume Jembard et son épouse Catherine Guion sont installés à Saint-Thomas de la Pointe-à-la-Caille et vendent leur part dans ce moulin à Jean-Baptiste Dechaine. Pour leur part Joseph-Marie Jembard et Judith Dubé, son épouse, signent en 1767 une convention⁴ avec Joseph Dumas, un voisin, permettant à ce dernier d'exploiter à son profit ce moulin à scie à condition de payer une redevance annuelle de 20⁵. Dès l'année 1768 la 1^{re} part de ce moulin cédée par Guillaume Jembard à Jean-Baptiste Dechaine en 1764 est revendue à la criée à la porte de l'église à Pierre-Noel Frégeault et à son gendre Alexis Blanchette aux profits des héritiers Matteau. Quelques années plus tard en 1781⁶ Pierre-Noel Frégeault et sa fille Madeline, veuve d'Alexis Blanchette, vendent à Jean-Baptiste Frégeault, le fils de Pierre-Noel, les droits qu'ils possèdent dans ce moulin à scie.

Deux contrats de l'année 1782⁷ trouvés dans les archives de l'Hôpital général, le premier daté du 15 avril 1782 et signé par le curé Pierre-Laurent Bédard et le deuxième daté du 31 mai 1782, signé par le notaire Joseph Riverin, nous révèlent que Jean-Baptiste Frégeault vend à Jacques Gendron qui agit au nom des dames de l'Hôpital général, ce même moulin dont il a fait l'acquisition l'année précédente, en partie de son père et de sa sœur et en



Recyclage de voiture



GARAGE SAMSON

418 248-1422
ggsamson@globetrotter.net

873, Rang Nord
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 4B0



Les produits métalliques Roy Fabrication de métal sur mesure

52, boul. Morigeau
Saint-François, Montmagny, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-2711
FAX: 418 259-2931

www.roymetalinc.com
Nous recrutons

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

Le moulin à scie sur le lot 264

1^{re} partie : le moulin de Jean-Baptiste Jembard



Photo à titre suggestif.

partie de Joseph Dumas. Il est cependant étonnant de constater que les Dames de L'Hôpital général inscrivent un profit dans leur livre de recettes de cette même année pour la vente de ce moulin à scie alors que le contrat de vente est introuvable.

Serait-ce à ce moment que Joseph Dumas serait redevenu le propriétaire unique de ce moulin qu'il a exploité depuis 1767 en vertu de la convention signée avec Joseph-Marie Jembard et Judith Dubé, son épouse? Il semble loisible de l'affirmer puisque quelques années plus tard en 1797, nous retrouvons ce même Joseph Dumas et Marguerite Bourg, son épouse, qui, dans leur testament⁸, cèdent à leur fils Augustin une terre (1,5 arpent X 60 arpents) et un moulin à scie que Joseph veut exploiter encore quelque temps. Il ne faut pas s'étonner de l'intervention fréquente de la famille Dumas dans l'histoire de ce moulin puisque depuis l'arrivée à Saint-François en 1734 d'Augustin Dumas, leur ancêtre, ils se succèdent sur ces terres, qui lors de l'établissement du cadastre en 1785, seront désignées par les numéros 194 et 195 et que le lot 264 sur lequel est construit ce moulin, est contigu à ces mêmes lots dont la limite sud est la rivière Chiasson.

En 1814 un contrat rédigé par Jean-Charles Letourneau⁹ nous révèle que dans un échange de terres Augustin Dumas cède le moulin à scie à un autre Joseph Dumas, son demi-frère. Puis, comme il semble assez habituel dans ces années, ce Joseph Dumas lors d'un autre échange de

terre daté de 1817 abandonne sa terre au sud de la Rivière-du-sud ainsi que son moulin à scie à Louis Morin¹⁰ qui lui cède en retour la terre qu'il possède dans le rang au nord de la Rivière-du-sud. Dans les années subséquentes nous verrons souvent dans les contrats consultés le nom de ce Louis Morin, frère du notaire Jean-Baptiste Morin. En 1827¹¹, en compagnie de Joseph Fraser, il signe une convention avec Pierre Gagnon qui leur accorde le droit de passage sur sa terre pour rejoindre leur moulin respectif¹²; dans un texte précédent, nous avons raconté que Joseph Fraser avait construit au début des années 1820 un moulin à scie au pied des Grandes Côtes ce qui signifie que ces deux moulins sont à peine à un kilomètre de distance. L'exploitation

de ce moulin à scie par Louis Morin semble lui avoir été profitable puisque ce n'est qu'en 1855¹³ qu'il le cède au notaire Jean-Baptiste Morin, son frère. Dès l'année suivante¹⁴ le notaire Morin le donne à Pierre-Adolphe Morin, un de ses fils, qui s'en départit un an plus tard¹⁵. ❁

1 Charles-Louis-Nicolas Lévesque, 18 janvier 1757

2 Août 1760

3 Charles-Louis-Nicolas Lévesque, 11 décembre 1761

4 Hôpital général, HG-A-20.4.6.1.1-12 avril 1767-

5 J.B.Richard, 10 février 1768

6 Joseph Riverin, 17 juillet 1781

7 HG-A-20-4.6.1.2 et HG-20-4.6.1.3

8 Nicolas-Gaspard Boisseau, 12 octobre 1797

9 Jean-Charles Letourneau, 8 août 1814

10 François-Marcel Kirouac, 15 août 1817

11 Jean-Baptiste Morin, 9 novembre 1827

12 Joseph Fraser en exploite un depuis le début des années 1820 au pied des Grandes Côtes

13 Vildebon Larue, 19 juillet 1855

14 Vildebon Larue, 23 août 1856

15 Vildebon Larue, 17 août 1857

Le printemps sourira-t-il au Noir et Or?

par Marguerite Montminy et Annie Lamonde

Les pratiques de football et cheerleading débiteront à la fin du mois d'avril et au début mai. Le Noir et Or, notre équipe de football, jouera deux parties ce printemps. Ils affronteront l'école de L'Islet et de Saint-Damien. Les parties seront le vendredi 31 mai et le jeudi 6 juin sur le terrain de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault à Montmagny. Le **drumline** et le **cheerleading** poursuivront aussi leur entraînement. Ces groupes de jeunes viennent encourager notre équipe durant les parties! Nous souhaitons une belle saison au **Noir et Or!**



Concours de dessins

En maternelle

Félix Boissonneault

Au 1^{er} cycle

Gabrielle Bilodeau

Au 2^e cycle

Élisanne Morin

Au 3^e cycle

Benjamin Émond

Bravo à tous ces élèves!

par Benjamin Émond et Mathilde Roy

À l'école La Francolière, il y a eu un concours de dessins qui mettait en valeur l'importance de bouger et de bien s'alimenter. Voici les gagnants:

Défi moi j'croque

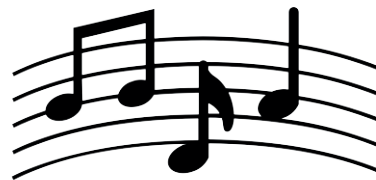


par Benjamin Émond et Mathilde Roy

Le défi moi j'croque est un défi pour insister les jeunes à manger plus de fruits et légumes. Cet évènement consiste à écrire dans un document le nombre de fruits et de légumes mangé au cours de la semaine. Monsieur Patrice, notre professeur d'éducation physique, a ramassé le tout et a offert aux élèves participants une petite récompense de la RSEQ. Bravo aux élèves!



Invitée spéciale en musique



par Thomas Théberge et Mathias Gendron

Pour une activité spéciale en musique, toutes les classes ont fait une tempête d'idées sur l'amitié. Les élèves devaient faire ressortir ce qui est lié à ce thème. Le 9 avril dernier, madame **Geneviève Labbé** est venue à notre école pour faire une activité en musique avec notre professeure, madame Micheline. Elle est auteure, compositrice, interprète. À l'aide de nos idées, nous avons composé une chanson. Elle a aussi joué de la musique avec sa guitare. Les 2, 3 et 10 mai, celle-ci est revenue. La musique finale créée sera jouée par toute l'école. Ce fut une belle expérience! 🎵



Entrevue avec Vanessa Rancourt-Thibault *Une aide au langage passionnée*

par Alexis Allaire et Élisanne Morin

Nous vous présentons ce mois-ci **Vanessa Rancourt-Thibault**. Elle est orthophoniste. Celle-ci a son bureau à notre école et elle accueille des élèves de plusieurs écoles de notre commission scolaire. Elle doit évaluer les élèves par rapport à leur langage et intervenir auprès d'eux. Elle accompagne aussi les enseignants et les parents. Elle fait ce métier depuis 4 ans. Elle travaille dans les écoles de Saint-François, Berthier-Sur-Mer, Saint-Michel, Saint-Vallier, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Paul, Sainte-Apolline et Saint-Just.

Elle a choisi ce domaine, car elle aime la communication et cette dernière voulait aider les autres. Les études nécessaires pour travailler dans ce domaine, il faut faire 5 ans d'université, donc une maîtrise. Ce qu'elle aime le plus dans son travail est de travailler avec les enfants en équipe. Elle adore travailler directement dans les écoles, parce que c'est vivant. Ce qui est le plus difficile pour elle, c'est le fait qu'elle ne peut pas voir tous les jeunes qui ont des besoins en langage. Ce qui la passionne, c'est de travailler avec les enfants dans les écoles. C'est un milieu énergique, stimulant et elle apprécie le travail d'équipe avec le personnel.

Dans ces moments libres, elle aime marcher, faire du ski de fond, passer du temps avec son enfant et sa famille. Elle a une fille qui s'appelle Emma, elle a 1 an et demi. Elle est native de Montmagny et elle habite à Berthier. 🎵



- ✓ Résidentiel
- ✓ Commercial
- ✓ Industriel



R. B. Q. 8110-0398-16

418 259-7440
télé. 418 259-7477

André Blais, entrepreneur général
300, boul. Blais Ouest • Berthier-sur-Mer

Bernard Généreux
Député fédéral
MONTMAGNY – L'ISLET – KAMOURASKA – RIVIÈRE-DU-LOUP

bernard.genereux@parl.gc.ca
1-855-881-9876



Postes disponibles maintenant!

MANŒUVRE À LA RESCOURSE

Tu préfères le travail manuel au travail de bureau? Emballages LM a plusieurs postes emballants pour toi! Un réel esprit d'équipe, douze surprises et plus par année et possibilité de faire du covoiturage.

As-tu envie de venir à la cabane à sucre avec nous?

rh@emballageslm.com - 418-259-7710 #254

Chauffage à la biomasse forestière

Nature Québec et ses partenaires lancent le projet «Chauffer à la biomasse forestière : mobilisation des communautés en Chaudière-Appalaches», qui offrira à une cinquantaine d'entreprises et d'institutions de la région de faire évaluer gratuitement les bénéfices du chauffage à la biomasse forestière résiduelle. Celles-ci pourront ainsi déterminer si la biomasse forestière constitue une avenue énergétique pertinente afin de réduire leurs coûts et leurs émissions de gaz à effet de serre. Nature Québec rappelle qu'une entreprise peut réduire drastiquement ses coûts de chauffage en optant pour un tel système.

Une option énergétique rentable et structurante

Le remplacement des combustibles fossiles par la biomasse permet de réduire de façon importante les coûts de production de chaleur pour le chauffage des bâtiments ou les procédés industriels. Des aides financières, comme le Programme de Biomasse forestière résiduelle offert par Transition énergétique Québec, permettent de couvrir une partie significative (pouvant atteindre 50%) du coût d'un projet. De plus, la conversion à la biomasse forestière permet l'amélioration de l'empreinte carbone des utilisateurs.

«En choisissant une ressource disponible sur leur territoire, les organisations contribuent davantage à l'économie de leur région et au maintien des emplois. Ils seront moins vulnérables aux variations des prix des combustibles traditionnels et pourront réinvestir les économies énergétiques obtenues dans d'autres projets structurants. Diminuer les coûts de chauffage, c'est aussi un moyen efficace de maintenir les services de proximité dans nos communautés», indique Martin Béland, Directeur de CGFA Énergie, entreprise spécialisée notamment dans l'approvisionnement en biomasse forestière et dont le centre de transformation de la biomasse est installé à Montmagny.

Une occasion unique à saisir

«Les entreprises sont intéressées à réduire leur empreinte environnementale et sauver de l'argent, mais le problème, c'est qu'elles n'ont aucune idée du potentiel de conversion de leur système de chauffage, ce qui ne les incite pas à engager des frais pour payer des évaluations. Là, on propose d'assumer cette première étape financièrement. Elles n'ont donc rien à

Nature Québec annonce une aide technique aux entreprises, municipalités et institutions de Chaudière-Appalaches



perdre, ça n'engage à rien, mais nous sommes convaincus que plusieurs seront surpris des résultats.», indique Mathieu Béland, chargé de projet chez Nature Québec.

«En transmettant quelques données sur leur consommation d'énergie, les entreprises et les institutions pourront obtenir des informations

éclairantes, comme l'estimation du temps de retour sur l'investissement de leur projet. Les six projets les plus prometteurs bénéficieront aussi d'un accompagnement technique par les spécialistes du Service Forêt-Énergie pour la réalisation de leur projet», ajoute Mathieu Béland.

La biomasse forestière en Chaudière-Appalaches

Chaudière-Appalaches est une des régions du Québec les plus favorables au développement de cette option énergétique. Ainsi, les volumes de biomasse disponibles dépassent largement les besoins du marché potentiel. Plusieurs entreprises reconnues y offrent des équipe-


ments de production de chaleur, ainsi que des services d'approvisionnement et d'entretien nécessaires à l'implantation des chaufferies. De plus, la région regroupe de nombreuses entreprises des secteurs agricole, bioalimentaire, forestier et manufacturier, qui sont particulièrement propices à ce type de conversion.

Selon Mathieu Béland, «Des projets, comme celui du CSSS de Montmagny, du CLSC de Lac-Échemin, de la paroisse Sainte-Kateri-Tekakwitha et de l'Érablière La Coulée creuse permettent de démontrer les économies réalisées. L'aide technique offerte dans le cadre du projet permettra aussi de réunir les conditions gagnantes au démarrage et au maintien des performances des nouvelles chaufferies installées».

Des partenaires engagés

Ce projet est réalisé avec l'appui financier d'Environnement et Changements climatiques Canada, dans le cadre du programme ÉcoAction, ainsi que de CGFA Énergie, dans le cadre du Fonds de 100 M\$ de Desjardins. D'autres partenaires sont aussi impliqués dans le projet: la MRC de Montmagny, Compte Fournier, la Fédération québécoise des coopératives forestières, L'Élan collectif, le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches et Mabre Canada. Finalement, le projet se déroule en collaboration avec de nombreux organismes de développement économique de la région.

Nature Québec et ses partenaires invitent les organisations intéressées à participer au projet à les contacter rapidement, puisqu'il s'agit d'un service qui ne sera offert que pour quelques mois. ☉




320 LOGEMENTS 2 PHASES


125 UNITÉS
DISPONIBLES DÈS MAINTENANT

* Support pour coroplast en H aussi disponible


À LOUER



418 555-4321



ACCÈS INTERDIT AUX PERSONNES NON AUTORISÉES



création • impression • affichage

PANNEAUX PUBLICITAIRES OU INFORMATIFS

DE PETIT À GRAND FORMAT, ABORDABLES ET RÉSISTANTS, ATTRAYANTS ET VISIBLES

1010, rue Renault, Lévis QC G6Z 2Y8
www.impressionscredo.ca **418 839-7207**

2019 *Mai*

Au fil des jours

dimanche

lundi

mardi

mercredi

jeudi

vendredi

samedi



1
Fête internationale
des travailleurs et
travailleuses

2
3
Reprise du Chapelet
Chapelle
des Prairies
19 h

4
OUVERTURE
DU DÉPÔT
DU GARAGE
MUNICIPAL
OUVERT
TOUS LES
SAMEDIS
DE 8 H À MIDI



5

6
Séance
du conseil

Journée mondiale
de la santé
mentale

7

8

9

10

11
Yoga
midi à 16h
Centre Gym



Bac bleu

12

FÊTE
DES
MÈRES!



13
Le Comité
d'embellissementse
réunira à
19h
Semaine
québécoise des
familles

14
Réunion des
Fermières
13h30
FAPOQ
Saint-François
A.G.A
13h30



15
Tombée du
journal

16

17

18



19

Conférence
spectacle André Harvey
14h
Centre des loisirs
155

20

Journée
nationale
des patriotes

21

22

23

24

25

FAPOQ
Saint-François
Diner à L'Arrêt Stop
11 heures



Bac bleu

26

27

28

29

30

31

Collecte des
encombrants
418-259-7228

Messe Chapelle
des Prairies
19 h



**Soyez
prudents!**

**MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 1 avril 2019, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents, mesdames Huguette Blais, Sandra Proulx et Chantal Blanchette, messieurs Jean-Guy St-Pierre, Jean-Yves Gosselin et Yves Laflamme, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire.

Monsieur Rémi Montminy, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 4 MARS 2019.

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 4 mars 2019 a été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 4 mars 2019 soit adopté tel que déposé.

REVENUS DE MARS 2019

Journal l'Écho (remb. frais de poste).....	408,84
Fax.....	4,00
Permis.....	295,00
Loyers.....	3055,00
Location de salle.....	325,00
Bar.....	360,50
Local des jeunes.....	136,75
Hockey inter.....	80,00
Relâche.....	1135,00
Commandite Foire au Village 2019.....	1700,00
Soirée Cabane à sucre.....	1626,00
Contrat déneigement 228.....	7142,45
Fondation Maurice Tanguay.....	320,00
Camp de jour (inscription).....	625,00
Cours de natation.....	90,00
Agence 911, subvention.....	12000,00
TOTAL :.....	29 303,54

COMPTES À PAYER AVRIL 2019

Toiture Innovatoit, déneigement toiture Maison Paroisse.....	143,72
Sophie Picard, location jeu gonflable (Tournoi hockey).....	150,00
Véronique Noël, remb. facture publicité + déplacement 335,8 km.....	377,56
Hydro-Québec,	
Éclairage public.....	744,32
Clignotants.....	40,10
Usine filtration.....	7192,89
Bell Mobilité, Iphones Bureau, Loisirs, Garage.....	7977,31
Vidéotron,	
Bureau municipal.....	315,40
Garage.....	270,68
Usine filtration.....	98,14
	100,44

M
U
N
I
C
I
P
A
L
I
T
É
D
E
S
A
I
N
T
•
F
R
A
N
Ç
O
I
S

Loisirs	145,22	
Bibliothèque.....	78,53	
Surpresseur St-Pierre	65,32	758,33
Visa,		
Poubelles (Loisirs).....	343,37	
Acompte chapiteau (Foire village)	1607,64	
Google	20,00	
Itunes (crédit).....	-28,75	
Purolator, envoi échantillons d'eau et autres	171,99	
Tournoi d'hockey (divers)	617,39	2731,64
Soc. Assurance Auto Québec, immatriculation véhicules		9165,84
Ministre Revenu Québec, remise de mars 2019		10747,89
Revenu Canada, remise de mars 2019		4270,34
CARRA, remise de mars 2019.....		417,73
La Fabrique, loyer avril 2019 Bibliothèque.....		350,00
Sylvain Lemieux, remb. cellulaire mars 2019		25,00
Félix Paré, remb. cellulaire mars 2019		25,00
MonBuro, contrat entretien photocopieur.....		263,79
Journal l'Écho, publication mars 2019		790,47
Tetra Tech QI, hon. Prof. prolongement 3e et 4e rue Ouest.....		1817,47
Unibéton, 80,59 tm à 23,50\$ sable et sel 12%.....		2177,50
Transport Guy Hamel, lames au carbure double.....		3565,37
Tardif Electronique inc., échange support mural (Bar Loisirs).....		57,49
Propane GRG, propane Caserne incendie.....		228,32
Praxair, 2005 m³ à .3142 oxygène + location réservoir		1902,84
Fortin Sécurité Medic, gants (Garage).....		105,95
Pneus André Ouellet, réparer pneu niveleuse		267,52
Info Page, IPA utilisateur		105,75
Garage Gilmyr		
Pièces camion Freightliner	359,71	
Pièces camion Souffleur	239,72	
Porte-micro	56,76	754,45
Aréo-Feu, pantalon et facial ultra élite (service incendie).....	1350,96	
Boulons et Ecrous A.M., boulons et écrous, rondelles	148,64	
Canadian Tire, pièce camion Freightliner + équipements	645,79	
Philippe Gosselin & Ass.,		
1188,9 litres à 0,8301 huile chauffage Garage	1366,95	
3011,7 litres à 0,8204 huile chauffage Loisirs.....	2847,39	
5487,5 litres à 1,0658 diesel	6733,91	
3828,0 litres à 0,8256 huile chauffage M. Paroisse.....	3624,49	14572,74
Philiias Blais & Fils, 7 hrs à 125\$ dégeler entrée d'eau (G. Noël).....		1006,04
Régie gestion Mauricie, enfouissement février 2019		3089,94
Gestion d'entretien MB, cirage salle des Loisirs		1178,49
Air Liquide, location bouteilles (Garage).....		21,69
Transport Adapté Vieux Quai, transport février 2019.....		289,82
Bossé & Frère inc.,		
Pièces souffleur.....	395,83	
Réparation tracteur	3541,92	3937,75
Gaudreau Environnement, collecte février 2019		5510,49
Groupe Corriveau EPC		
inspection annuelle dispositifs anti-refoulement (usine filtration)		758,84
Hach, vérification turbidimètre et colorimètre (usine filtration).....		695,61
Sel Warwick, sel à glace en vrac.....		4110,86
MRC de Montmagny,		
Tonnage février 2019.....	1164,80	
1er versement quote-part + tourisme.....	56584,34	57749,14
Les Alarmes Clément Pelletier, frais annuels surveillance Garage.....		165,56

●	Portes Servi-Pro, réparation porte (Garage).....	815,17
●	Acier Picard, fer (Garage).....	656,60
●	Macpek, pièces équipements	204,88
●	Spécialité Moteur Berthier, réparation petit souffleur (Loisirs).....	595,62
●	Toromont, pièce pelle rétrocaveuse	358,78
●	Monyvill,	
●	760 m³ ramassage neige à 0,90\$.....	684,00
●	3 hres déneigement trottoirs	249,00
●	Innovatoit, déneigement toiture Pav. Bédard + location nacelle	977,29
●	Régie L'Islet-Montmagny, gestion CTL janvier et février 2019.....	4407,84
●	Wurth, lunettes de sécurité, mèches.....	286,27
●	Kemira, 18260 kg à 0,503 pass (usine filtration).....	10560,20
●	Centre de Services partagés, normes ouvrages Routier Tome V	134,01
●	MS2Contrôle, changer compteur d'heures pompe (usine filtration)	258,12
●	Pages Jaunes, publication.....	115,03
●	Julie Payeur, graphiste, conception visuelle outils Foire au village	229,95
●	Macpek, pièces équipements	127,85
●	Pneus André Ouellet, réparation pneu chariot (Loisirs).....	33,87
●	Vigneault Montmagny, manteau sécurité.....	183,95
●	Garage MTY, passe-mur acier	9,78
●	René Samson, changer ballast et tube (usine filtration).....	483,30
●	REM, pièce équipement.....	14,84
●	Stelem, tuteur 48po jaune (Bornes-fontaines)	689,85
●	Air Liquide, gaz, oxygène (Garage)	769,98
●	Unibéton, 7,17 tm à 6,40\$ sable naturel	52,76
●	CWA, réparation pompe (Poste Morigeau).....	815,75
●	AGAT Laboratoires, analyses eau potable et eaux usées.....	335,73
●	Orizon Mobile, batteries Motorola (Service incendie)	241,44
●	Aquatech, opération eau potable et eaux usées.....	9772,87
●	Multi Services Mty-L'Islet, fabrication de clés	71,86
●	Pièces d'Autos Carquest, pièces équipements.....	287,38
●	Pièces d'Autos GGM,	
●	Usine de filtration	171,40
●	Pièces équipements.....	1403,76
●	Dépanneur Ultra,	
●	Essence	304,81
●	Soirée cabane à sucre.....	5,25
●	Cruche d'eau.....	5,25
●	Postes Canada, envoi journal l'Echo (extérieur).....	82,72
●	François Morin, remb. facture escabeau, batterie, perceuse	370,16
●	Veolia, matériel usine filtration	1035,36
●	Jocelyne Noël, entretien bureau mars 2019	150,00
●	CCC Chemical Distribution inc., polymère (Usine filtration)	1802,24
●	Fortin Sécurité Médic, gants (Garage).....	56,46
●	Le Miel des Prairies, 8 sacs de bonbons au miel (Ruralité).....	40,01
●	Supérieur Propane, location cylindre.....	4,60
●	Emco, asphalte froide.....	792,52
●	Camions GloboCam, pièces camion Freightliner	264,87
●	Les Alarmes Clément Pelletier, surveillance annuelle Caserne	206,96
●	MS2Contrôle, pièces pompe (Usine filtration)	1149,61
●	Pyro Secur, recharge d'air, inspection cylindre (service incendie).....	393,21
●	Les Habitations Patrimoniales, campagne financement 2019.....	250,00
●	TOTAL :	187 638,20

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par madame Chantale Blanchette

ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes d'avril 2019.

Je soussigné, Rémi Montminy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud certifie que la Municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 044-2019 ET REMPLACEMENT PAR CELLE-CI AU SUJET DE LA TECQ 2014-2018

Le mois dernier, le conseil municipal a adopté la résolution portant le numéro 044-2019 au sujet de la programmation des travaux dans le cadre de la TECQ 2014-2018. Cette résolution est obligatoire pour que notre programmation soit approuvée par le ministère.

Or, suite à l'adoption de cette résolution, le directeur la joint à la programmation et a demandé au représentant du MAMH de valider si tout était conforme avant le dépôt officiel et, surprise, il manque encore une mention sur la fameuse résolution pour qu'elle soit conforme. Étant donné qu'il y a déjà des coûts réalisés, nous aurions dû lire « la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques ».

Donc, est-ce que le conseil municipal accepte à nouveau d'adopter la résolution pour le dépôt de la programmation des travaux dans le cadre de la TECQ 2014-2018 ?

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent, découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

AJOUT DE LA MUNICIPALITÉ DE STE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE MISE EN COMMUN DE RESSOURCE HUMAINE

En ce qui a attrait à l'officier municipal, la Municipalité utilise, comme dix (10) autres municipalités de la MRC, des ressources humaines en commun. Avec le triste départ du maire de Ste-Euphémie, la direction en place a demandé de prendre part à cette entente.

Il aurait été possible de modifier l'entente initiale, mais puisqu'elle date de 2016, il serait opportun et préférable de la mettre à jour.

Est-ce que la Municipalité accepte l'adhésion de la Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud à la nouvelle entente pour le partage d'une ressource commune en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à la protection de l'environnement aux municipalités participantes?

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-sud souhaite adhérer à l'entente pour le partage d'une ressource commune en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'entente actuellement en vigueur peut être modifiée, mais par contre, comme celle-ci date de 2016, il serait opportun de la remettre à jour;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte l'adhésion

de la Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud à la nouvelle entente pour le partage d'une ressource commune en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à la protection de l'environnement aux municipalités participantes.

QUE le maire ou le directeur général soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

DOSSIER DE DÉROGATION MINEURE

Le propriétaire du lot 3 687 954 situé au 876 chemin de la Rivière-du-Sud a déposé un projet d'agrandissement d'un bâtiment d'élevage porcin. Suite à l'analyse de la demande, deux (2) points sont dérogatoires puisqu'ils ne rencontrent pas la réglementation municipale.

En premier lieu, la distance séparatrice entre le bâtiment et la résidence la plus près sera de 267 mètres alors que le règlement demande une distance minimale de 283 mètres. Dans un deuxième temps, la marge latérale de la ligne de lot après construction sera de 9,14 mètres alors que le règlement en demande 10 mètres.

Le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour étudier ce dossier et après analyse, il recommande au conseil municipal d'accepter tel quel le projet présenté.

Est-ce que le Conseil municipal accepte les demandes de dérogations qui lui sont présentées?

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est réuni pour procéder à l'étude de ce dossier;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'augmentation de cheptel liée à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE la fausse à lisier qui pourrait générer des odeurs n'est pas déplacée, donc demeure à la même distance de toutes résidences ;

CONSIDÉRANT QUE pour la marge latérale de lot, c'est un champ en culture qu'il y a à proximité donc ça ne cause aucun préjudice au voisin;

CONSIDÉRANT QU'après étude du dossier, le CCU recommande aux élus d'accepter tel quel et sans condition ce dossier dérogatoire ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par madame Chantal Blanchette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte sans condition la demande de dérogation mineure 2019-03-0001.

QU'une variation de 30 cm soit accordée de part et d'autre.

QUE cette résolution soit acheminée à l'officier municipal pour qu'il puisse avancer dans le dossier avec le promoteur.

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA SAISON 2019 DES VIKINGS DE ST-FRANÇOIS

L'association du baseball mineur de St-François-de-la-Rivière-du-Sud est à préparer la prochaine saison. Étant un organisme sans but lucratif, ils doivent trouver les fonds nécessaires pour donner la chance à plus d'une soixantaine de jeunes de 5 à 17 ans de pratiquer leur sport. Lors de la dernière saison, les jeunes de catégorie Moustique A et B ont remporté le tournoi Édouard-Dussault de Lévis et le Moustique B a également été finaliste lors des régionaux.

Encore cette année, ils organisent une campagne de financement pour équilibrer leur budget. Une vente de chocolat est effectuée, mais elle n'arrive malheureusement pas à couvrir l'ensemble de leurs frais. C'est pour ces raisons qu'ils demandent l'aide financière de la Municipalité pour continuer d'épauler les jeunes dans la pratique de leur sport. Les jeunes joueurs se surpassent et se sont démarqués à plus d'une occasion durant la dernière saison.

L'an dernier, des représentants de l'association sont venus rencontrer le conseil pour lui faire part de leurs besoins. Parmi les demandes, ils ont mentionné la nécessité d'avoir une cage de pratique pour les frappeurs. La Municipalité a d'ailleurs reçu une aide financière de 1 500\$ de l'ancien député, M. Morin, à ce sujet. Le coût total de ce genre de dispositif est de 2 465\$ taxes en sus. Il y aurait donc un manque à gagner de 1 100\$ pour équiper nos jeunes de ce dispositif.

Est-ce que la Municipalité accepte de défrayer la somme manquante pour doter l'association d'une cage de pratique pour les frappeurs?

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a toujours soutenu l'association de baseball mineur;

CONSIDÉRANT QUE c'est une belle façon de garder nos jeunes actifs;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de l'association avaient demandé l'an dernier une cage de pratique pour les frappeurs;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien député, M. Norbert Morin, a donné 1 500\$ pour ce dispositif;

CONSIDÉRANT QU'une cage de frappeur comme demandée se détaille 2 465\$ avant taxes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de défrayer les 1 100\$ manquant pour doter l'association de baseball mineur d'une cage de frappeur.

QUE Véronique Noël s'occupe de commander la cage de frappeur.

ASPHALTAGE MANUEL ET MÉCANISÉ

Avec l'arrivée du printemps, nous devons commencer à nous préparer pour les travaux d'asphaltage manuel et mécanisé sur le réseau routier municipal.

Autorisez-vous le directeur à demander des soumissions sur invitation pour les travaux ci-haut mentionnés?

CONSIDÉRANT QU'encore cette année, la chaussée du réseau routier municipal nécessite réparation et entretien;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions demandées l'an dernier n'étaient valides que pour un an;

CONSIDÉRANT QU'il est temps de procéder à l'appel des soumissions, si nous voulons recevoir les services nécessaires tôt en saison;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil Municipal autorise le directeur général à demander des soumissions pour les travaux d'asphaltage manuel et mécanisé.

QUE le devis soit envoyé à tous les fournisseurs de la région.

LES HABITATIONS PATRIMONIALES DE SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD, CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2019

Suite à la restauration de l'ancien presbytère et puisque l'aide financière venant du ministère de la Culture a été moins généreuse que prévu, les Habitations Patrimoniales de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a dû contracter une marge de crédit afin de pallier au manque à gagner.

Dans le but de pouvoir rembourser cette marge les meilleurs délais, une levée de fonds est organisée. L'an passé, le même processus a été mis en place, ce qui a permis de réduire d'un peu plus de 10 000\$ les sommes dues. Par contre, en date du 2 mars 2019, un solde 9 000\$ reste à rembourser.

Le conseil d'administration de l'organisme a fait parvenir une demande d'aide financière écrite ainsi qu'une copie des états financiers. À titre informatif, pour l'exercice 2018, ce beau grand bâtiment a généré des taxes municipales de 6 779,32 \$ sur un budget de revenu de 35 280 \$.

Donc, afin d'aider et d'encourager ces bénévoles, est-ce que la Municipalité décide de souscrire à la campagne de financement de Les Habitations Patrimoniales de Saint-François et si oui, pour quelle somme?

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles qui s'occupent et voient au bon fonctionnement du bâtiment locatif Frédéric-Auguste-Oliva travaillent d'arrache-pied sans compter leurs heures;

CONSIDÉRANT QUE sans leur aide et acharnement, ce beau bâtiment ne serait aujourd'hui que l'ombre de lui-même;

CONSIDÉRANT QUE la marge contractée n'a pas servi à essayer un dépassement de coût, mais plutôt une réduction d'un aide financière promise ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité décide de souscrire à la campagne de financement 2019 de Les Habitations Patrimoniales de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud au montant de 250\$.

EMPLOI D'ÉTÉ

Les travaux d'été approchent à grands pas et, avec les vacances de nos employés municipaux affectés aux travaux publics, il faut penser à pallier leurs absences.

Est-ce que le Conseil municipal décide d'embaucher des étudiants pour l'été 2019?

CONSIDÉRANT QUE la saison estivale est fortement occupée;

CONSIDÉRANT QUE les employés permanents devront prendre des vacances bien méritées;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud demande au directeur général d'étudier les curriculums reçus et si concluant, procéder à l'embauche d'un candidat ou d'une candidate pour l'été.

AUTORISATION D'ALLER EN SOUMISSION POUR LES TRAVAUX DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DES CONDUITES D'UNE PARTIE DE LA 1^{RE} AVENUE ET DE LA 1^{RE} RUE EST.

Comme notre programmation des travaux dans le cadre de la TECQ 2014-2018 est sur le point d'être acceptée, nous devons penser à l'exécution des travaux. Qui dit travaux, dit bien sur surveillance des travaux. Assurément qu'avec l'ampleur des travaux projetés, les offres de services vont dépasser le seuil de 25 000\$.

Autorisez-vous le directeur à procéder à l'envoi de demande de soumissions pour la surveillance des travaux pour la réfection de conduite sur la 1^{re} avenue et sur la 1^{re} rue Est?

ATTENDU QUE la Municipalité est enfin prête pour la réalisation des travaux dans le cadre de la TECQ 2014-2018;

ATTENDU QUE pour ce genre de travaux, la Municipalité doit obligatoirement utiliser les services d'une firme d'ingénierie pour la surveillance des travaux;

ATTENDU QU'avec l'ampleur des travaux, les coûts de surveillance excéderont assurément 25 000\$;
EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur à aller en appel d'offres auprès des firmes d'ingénierie de la région pour la surveillance des travaux de réfection des conduites sur une partie de la 1^{re} avenue et sur la 1^{re} rue Est.

AUTORISATION D'ALLER EN SOUMISSION POUR LES SERVICES DE LABORATOIRE POUR LA RÉFECTION DES CONDUITES D'UNE PARTIE DE LA 1^{RE} AVENUE ET DE LA 1^{RE} RUE EST.

Dans le même ordre d'idée, nous allons avoir besoin d'un laboratoire d'expertise pour les travaux sur la 1^{re} avenue et la 1^{re} rue Est.

Autorisez-vous le directeur à procéder à un appel de soumissions?

ATTENDU QU'un laboratoire d'expertise est nécessaire à la bonne réalisation des travaux de réfection des conduites sur une partie de la 1^{re} avenue et sur la 1^{re} rue Est;

ATTENDU QUE pour faire un choix éclairé, il est préférable d'avoir quelques soumissions ;
EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à demander des offres de services auprès des laboratoires de la région pour les travaux de réfection sur la 1^{re} avenue ainsi que sur la 1^{re} rue Est.

DOSSIER DU TOIT DE L'ATELIER QUI S'EST AFFAÎSÉ SOUS LE POIDS DE LA NEIGE

Comme vous l'avez probablement déjà remarqué ou en avez entendu parler, le toit de l'atelier situé à côté de la Maison de la Paroisse s'est effondré probablement dû au poids de la neige et à la structure vieillissante. À titre informatif, les déneigeurs devaient venir procéder à l'enlèvement de la neige le jour de l'effondrement à 16h, mais malheureusement, un peu avant le dîner, le sort en a décidé autrement.

L'incident a été rapporté à l'assureur qui a envoyé un expert en sinistre sur place. À première vue, le bâtiment semblait être une perte totale. Pour l'atelier, la couverture d'assurance est de 19 160\$ en plus des frais de démolition.

Dans les derniers jours, afin d'en avoir le cœur net, le directeur a été analyser la structure avec l'aide d'un entrepreneur en construction pour savoir s'il y avait moyen de la sauver ou d'en sauver une partie. Suite aux constatations qu'ils ont fait sur place, il y a moyen de conserver les murs existants et de refaire un toit, ce qui serait beaucoup moins coûteux qu'une reconstruction complète. Une soumission a d'ailleurs été produite par ABA Construction et présentée à l'assureur au montant de 14 800\$ taxes en sus.

Pour l'assureur, cette soumission est conforme et nous autorise à procéder.

Est-ce que le conseil accepte cette soumission et autorise le directeur à donner l'ordre de débiter rapidement les travaux ?

ATTENDU QUE le bâtiment a une grande utilité encore;

ATTENDU QU'après inspection, les murs de l'atelier adjacents à la maison de la Paroisse sont récupérables;

ATTENDU QU'une soumission pour refaire un toit sur le bâtiment au coût de 14 800\$ avant taxes a été fournie à l'assureur et qu'il l'approuve;

ATTENDU QUE puisque nous avons démontré à l'assureur que nous avons étudié toutes les possibilités afin de minimiser les coûts, l'assureur n'appliquera pas la franchise de 1 000\$ que nous devrions assumer;

ATTENDU QUE le soumissionnaire est en mesure de rapidement débiter les travaux afin de minimiser les dom-

mages causés par l'eau;
EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la soumission de ABA Construction au montant de 14 800\$ taxes en sus pour la démolition du toit affaissé et la construction du nouveau toit de l'atelier de la Maison de la Paroisse.

QUE le tout soit acheminé à l'assureur pour qu'il puisse procéder au paiement.

APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION Q-2, R.22

La réglementation provinciale sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, Q-2,r.22, exige que, dans les cas autres que celle d'un champ d'épuration conventionnel, qu'un contrat d'entretien annuel lie le propriétaire au fabricant du système.

Le gouvernement du Québec a cependant rejeté l'odieux de l'application de cette loi dans les mains des municipalités. Une fois l'an, nous recevons des fabricants une liste des installations qu'il y a sur le territoire avec le nom des propriétaires qui n'ont pas de contrat d'entretien de signé. Année après année, c'est souvent les mêmes noms qui y reviennent.

À ce moment, c'est l'officier municipal qui doit prendre en main les dossiers et envoyer des avis de non-conformité. Dans le cas où les fautifs ne régulariseraient pas la situation en signant un contrat avec leur fournisseur, nous devrions leur faire parvenir un constat d'infraction qui, selon la loi, peut varier de 1 000\$ à 100 000\$ en plus des frais. Nul besoin de vous dire que c'est très rare que nous recevions des remerciements pour ce genre de constat. Par contre, si la Municipalité ne donne pas suite et n'applique pas ce règlement à la lettre, elle est passible d'amende de 3 000\$ à 600 000\$.

La gestion de ces dossiers ne se fait malheureusement pas sans coûts et temps. L'officier doit traiter les dossiers un à un et si nous appliquons les amendes prévues, il faut qu'il dépose les dossiers au greffe de Montmagny et ainsi de suite.

Donc, dans le but d'avoir un mandat clair, l'officier municipal demande si le conseil désire qu'il applique à la lettre le règlement Q-2,r.22 avec les coûts que ça implique ou s'il s'en tient seulement aux avis d'infraction ?

CONSIDÉRANT QUE la réglementation Q-2,r.22 en est une provinciale;

CUNSIDÉRANT QUE les propriétaires qui ont acheté les types d'installations septiques ciblés par la réglementation savaient qu'ils devraient faire inspecter leur système une fois l'an;

CONSIDÉRANT QUE l'odieux d'appliquer cette réglementation revient aux municipalités et si elles ne le font pas, des amendes très persuasives seront appliquées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut laisser passer sous silence les avis qu'elle reçoit des fabricants;

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud demande à l'officier municipal d'appliquer la réglementation Q-2,r.22 tel que le gouvernement provincial l'exige.

QU'un avis avec un délai de soixante (60) jours soit acheminé à chacun des propriétaires visés.

VERSEMENT DE LA COMPENSATION 2018 DANS LE CADRE DU RÉGIME DE COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES

(À TITRE INFORMATIF)

Dans les derniers jours, nous avons reçu une communication qui nous annonçait que pour l'exercice 2018, la compensation totale provenant d'Écho Entreprises Québec et RecycleMédias serait de 22 073,92\$. Au total, c'est 137,8 M\$ qui est remis en compensations pour 2018. La somme a déjà été versée au compte.

À titre informatif, pour 2017, nous avons reçu 17 660,48\$.

VENTE DES ACTIFS DE LA DIVISION QUÉBEC DE GAUDREAU ENVIRONNEMENT À GFL ENVIRONNEMENT

Le 28 mars dernier, un communiqué nous a été acheminé pour annoncer que les actifs de la division Québec de Gaudreau Environnement ont été cédés à GFL Environnement, mieux connu sous le nom de Matrec.

Gaudreau Environnement, qui est lié par contrat à la Municipalité pour les travaux de cueillette des matières résiduelles recyclables et non recyclables se doit de nous informer de tout changement. C'est pour cette raison que le directeur général de Gaudreau, M. Rémi Fortin, nous envoie ce communiqué et nous demande de signer le consentement à la cession du contrat de collecte.

La signature de cette cession n'apporte aucune modification, renonciation ou amendement à l'une ou l'autre des modalités et conditions de l'entente qui demeure pleinement en vigueur à tous égards.

Est-ce que le conseil autorise le Maire ainsi que le directeur général à signer la présente cession de contrat ?

ATTENDU QUE Gaudreau Environnement est lié par contrat à la Municipalité jusqu'au 31 décembre de cette année;

ATTENDU QUE Gaudreau Environnement a vendu ses actifs de la succursale de Québec à GFL Environnementale Inc mieux connu sous le nom de Matrec;

ATTENDU QUE pour que le nouveau propriétaire puisse effectuer la cueillette des matières résiduelles recyclables et non recyclables jusqu'à la fin du présent contrat, la Municipalité doit signer une cession de contrat;

ATTENDU QUE cette cession n'apporte aucune modification, renonciation ou amendement à l'une ou l'autre des modalités et conditions de l'entente qui demeure pleinement en vigueur à tous égards;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le Maire ainsi que le directeur général à signer la cession du contrat de Gaudreau Environnement en faveur de GFL Environnementale Inc.

QUE la cession de contrat ainsi qu'une copie de cette résolution soient acheminées aux deux entités.

VENTE DU TERRAIN #20 DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

La Municipalité a reçu, une offre d'achat formelle pour le terrain #20 du nouveau développement résidentiel. Ce terrain de 7 911 pieds carrés est situé sur la quatrième rue Ouest, sous le lot # 6 202 460. Actuellement, le prix des terrains a été statué à 4,00\$/pi². Le montant de la transaction sera donc de 31 644\$ avant taxes.

Il faudrait officialiser cette vente par résolution.

Dans le passé, les frais notariés étaient à la charge de la Municipalité, est-ce toujours le cas?

Donc, est-ce que la Municipalité accepte de vendre ce terrain et les coûts qui s'y attachent?

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat officielle pour la vente d'un terrain résidentiel dans le nouveau développement ;

CONSIDÉRANT QUE dans le passé, la Municipalité a toujours pris à charge les frais notariés et qu'il en est encore ainsi ;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la proposition d'achat de monsieur Dave Rémillard et madame Johannie Morin concernant le terrain situé sur la 4e rue Ouest du côté nord de la rue. La superficie est de 7 911 pi².

Le prix du dit terrain est de 4,00\$ du pied carré et est situé sur le lot 6 202 460.

Le coût du terrain est de	31 644,00\$
TPS	1 582,20\$
TVQ	<u>3 156,49\$</u>
TOTAL	36 382,69\$

QUE le maire monsieur. Frédéric Jean et le directeur général sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette vente.

QUE les futurs acheteurs concrétisent leur achat par acte notarié.

RÉSOLUTION DE TOLÉRANCE POUR LA DEMEURE ET LE GARAGE SITUÉS AU 7 CHEMIN ST-FRANÇOIS EST

Le propriétaire du 7 ch. Saint-François Est vient de débiter les démarches pour la vente de la résidence et du garage situés à cette adresse. Il est propriétaire des lieux depuis déjà plusieurs années.

Puisque les démarches de vente sont bien entamées, le vendeur a procédé à l'émission d'un plan d'implantation. C'est lors de ces travaux et études qu'il a été informé que les bâtiments, qui avaient été déplacés dans les années 1970, ne respectaient pas les marges de recul avant.

Pour ce qui est de la résidence, la marge avant est de 4,10 mètres et le garage lui est à 4,61 mètres alors que le règlement municipal demande 7 mètres.

Bien que ces bâtiments soient placés ainsi depuis plusieurs dizaines d'années et que ça ne cause aucun problème ou désagrément à personne, il faudrait, pour régulariser la situation, procéder à l'émission d'une résolution de tolérance.

Est-ce que le conseil accepte cette demande qui lui est présentée?

ATTENDU QUE suite à des travaux pour la production d'un plan d'implantation, des problématiques de marge de recul avant ne respectant pas la réglementation municipal ont été constatées;

ATTENDU QUE présentement, la maison située au 7 chemin Saint-François Est se trouve à 4,10 mètres et que le garage lui est à 4,61 mètres alors que la réglementation exige 7 mètres;

ATTENDU QUE bien que ces bâtiments soient disposés ainsi, et ce, depuis plus de 40 ans, ils ne causent aucun problème à personne;
EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de produire une résolution de tolérance pour les marges de recul avant des immeubles situés sur le lot 3 476 582 portant l'adresse 7 chemin Saint-François Est.

QUE cette résolution soit envoyée au propriétaire ainsi que la firme d'arpenteur au dossier.

SOUSSION POUR UNE POMPE FLYGT DU POSTE DE POMPAGE DES EAUX USÉES MORIGEAU

Dans les derniers jours, une des deux pompes Flygt, du poste de pompage Morigeau, a connu des ratés et suite à une inspection sur place, il a été constaté qu'elle avait un mal fonctionnement majeur.

Elle a, sur-le-champ, été désinstallée et envoyée chez Réparation Électrique Montmagny Inc (REM), pour être évaluée. Suite à une inspection plus poussée, REM a été en mesure de cerner le problème et nous a fait parvenir une soumission pour les travaux à effectuer.

Pour la réparation de la pompe Flygt, la soumission présentée s'élève à 1 074,22\$ taxes en sus.

Est-ce que le conseil accepte cette soumission de REM pour la réparation d'une pompe Flygt?

CONSIDÉRANT QUE cette pompe est indispensable au bon fonctionnement du poste de pompage des eaux usées Morigeau;

CONSIDÉRANT QU'une pompe neuve est beaucoup plus dispendieuse que la réparation de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise REM est en mesure de la réparer dans un court délai;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par madame Chantal Blanchette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la soumission de Réparation Électrique Montmagny pour la réparation d'une pompe Flygt au montant de 1 074,22\$ taxes en sus.

OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL D'ARCHITECTURE POUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UN MONTE PERSONNES DANS LA MAISON DE LA PAROISSE.

Comme vous avez été informés, il y a de cela un peu plus d'un mois, notre demande d'aide financière pour l'ajout d'un monte personnes dans la Maison de la Paroisse a été retenue. Pour que notre demande soit complète, le programme d'aide nous demande de produire des plans et devis à jour et complets, ainsi qu'une évaluation du montant des travaux.

Luc Fontaine Architect avait procédé à la préparation de l'étude préliminaire en 2014 et à la mise à jour en 2017. Puisqu'il connaît bien le dossier, nous lui avons demandé de déposer une offre de service pour les étapes suivantes : la production de plans préliminaires, des plans et devis, l'aide pour l'appel d'offre et la surveillance des travaux. Bien entendu, chacune des étapes comporte plusieurs démarches.

L'architecte nous informe qu'il sera nécessaire d'avoir un ingénieur en structure concernant le renforcement des planchers au périmètre du puits du monte personnes. Il a invité M. Gaétan Auger de Groupe Conseil SID à nous présenter une proposition d'honoraires pour cette partie des travaux.

Donc, pour les travaux mentionnés plus tôt, Luc Fontaine Architect nous présente une offre de service au montant de 9 200\$ taxes en sus.

Est-ce que la Municipalité accepte l'offre de service déposée pour les travaux en lien avec l'installation d'un monte personnes dans la Maison de la Paroisse?

ATTENDU QUE notre projet d'installation d'un monte personnes dans la Maison de la Paroisse a été retenu par le programme d'aide financière PRIMADA;

ATTENDU QUE maintenant, nous devons procéder à la production des plans et devis pour ensuite être en mesure de connaître les coûts véridiques;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une offre de service à Luc Fontaine Architect puisqu'il connaît très bien le dossier ainsi que l'immeuble ;

ATTENDU QUE l'offre de service professionnel reçu répond en tout point aux attentes de la Municipalité ;
EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par madame Sandra Proulx

APPUYÉ par madame Chantal Blanchette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte l'offre de service professionnel de Luc Fontaine Architect pour la production des plans préliminaires, des plans et devis, l'aide pour les appels

d'offres ainsi que pour la surveillance des travaux au montant de 9 200\$ taxes en sus.

QUE l'architecte au dossier étudie la possibilité d'un ascenseur au lieu d'un monte personnes afin de nous aider à faire le meilleur choix.

QUE cette résolution soit envoyée à Luc Fontaine Architect.

FACTURATION POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR 2019 (À TITRE INFORMATIF)

Nous venons tout juste de recevoir la facture pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2019. Suite au calcul long et ardu utilisé, le solde à payer par la Municipalité pour 2019 est de 152 895\$. L'acquittement de cette facture sera fait en deux versements soit au plus tard le 30 juin 2019 et le 31 octobre 2019.

À titre informatif, il nous en a coûté 148 253\$ pour 2018.

PROJET DE LA MRC DE MONTMAGNY POUR LA RÉCUPÉRATION DE LA TUBULURE D'ÉRABLIÈRE

Depuis quelques années, des projets de récupération de la tubulure d'érablière ont été élaborés dans quelques municipalités sur le territoire de la MRC. Ces projets ont démontré que plusieurs acériculteurs sont favorables à la récupération de la tubulure.

La MRC de Montmagny aimerait faire profiter nos acériculteurs de ce service. Selon un dénombrement fait en 2016, il y aurait presque 85 000 entailles sur notre territoire.

Voici les détails à propos du projet :

- Le recyclage de la matière est effectué par Environek gratuitement à condition qu'il n'y ait pas de métal. Donc, les broches et raccords doivent être retirés de la tubulure.
- Le site de dépôt doit avoir une plateforme imperméable et des murets de béton ou autre type de muret. Il y a aussi la possibilité de placer la matière dans un conteneur.
- Le coût du projet est uniquement le transport vers Saint-Malachie (si muret et plateforme déjà en place)
- Tenir un registre des acériculteurs qui viennent porter de la matière : provenance, nom, photo du tas
- Il faut déterminer la période d'ouverture, soit sur appel ou donner une adresse.
- Est-ce que la Municipalité est intéressée à offrir ce service à ces acériculteurs?

CONSIDÉRANT QUE ce service pourrait intéresser les acériculteurs de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour l'environnement de recycler toute cette tuyauterie de plastique;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, nous avons un endroit à l'intérieur du garage municipal pour entreposer les tubulures;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny nous offre son aide pour la publicisation de ce nouveau service;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte d'offrir le service de récupération de la tubulure d'érablière à ces acériculteurs.

QUE les acériculteurs prennent rendez-vous par téléphone avant de se rendre au site de dépôt qui va se trouver au garage municipal.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à la MRC de Montmagny.

VARIA

DÉPART DU DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECRÉTAIRE TRÉSORIER

Dans les dernières semaines, le directeur général a beaucoup réfléchi et a pris le temps de peser le pour et le contre, mais en bout de ligne, pour des raisons de santé d'ordre personnel, il doit se retirer du monde municipal.

Il a donc décidé à contrecœur de quitter son poste, non pas parce qu'il n'aime pas sa municipalité natale et les citoyens, mais plutôt pour les raisons invoquées en préambule. Il quittera son poste le 10 mai prochain. **Le Maire remercie le directeur pour le travail qu'il a effectué. Il mentionne aussi que les démarches pour trouver un remplaçant débuteront dans les prochains jours.**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen réitère son idée qu'au lieu d'un monte personnes, la Municipalité devrait envisager de procéder à l'installation d'un ascenseur à l'arrière de la Maison de la Paroisse. Un ascenseur répondrait plus aux besoins puisqu'il a une plus grande capacité, qu'il pourrait desservir les 4 étages de l'immeuble et qu'un ascenseur est beaucoup plus rapide et convivial qu'un monte personnes. Certes les coûts d'installation seraient plus élevés, mais des aides de d'autres programmes seraient disponibles. Il ne faudrait pas faire un projet comme ça à la hâte, nous pourrions envisager que le tout soit terminé pour le 30^e de la Municipalité. Est-ce que le conseil prévoit étudier cette option?

● Nous allons demander à l'architecte au dossier de se pencher sur la question et nous revenir avec son analyse.

● **LEVÉE DE LA SÉANCE**

● **IL EST PROPOSÉ** par madame Chantal Blanchette

● **APPUYÉ** par monsieur Yves Laflamme

● **ET RÉSOLU QUE** la séance régulière soit levée.

● La séance se termine à 20 h 31.

● Adopté unanimement

● Frédéric Jean, Maire

● Rémi Montminy, Dir. général.

● Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Auto
PLACE**
MAÎTRE MÉCANICIEN

www.autoplace.ca



**REMORQUAGE
24 HEURES**

GARAGE CORRIVEAU MARIO TECH

- Freins
- Pneus
- Suspension
- Mise au point
- Silencieux
- Vidange d'huile
- Air climatisé
- Autre

2, boul. Taché Ouest
Montmagny Qc G5V 3A1

☎ 418-248-3634

MARIO THÉBERGE PROPRIÉTAIRE

Autobus L.S.B.C. inc.

10, chemin des Prairies Est
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0
Tél. et fax: 418 259-7140
autobuslsbc@videotron.ca



Renouvelez votre membership

En 2019, on appuie notre journal communautaire plus que jamais. Les individus deviennent membres en payant une cotisation annuelle de 5\$, 25\$ pour les organismes et 50\$ pour les entreprises. Votre soutien permet au journal d'avoir une vie démocratique. Merci de soutenir votre journal! ☺



Membre organisme

Centre Gym santé
Club FADOQ
Club de pétanque
Cercle de fermières
Bibliothèque du Rocher
Soc. de conservation
du patrimoine

Membre individuel

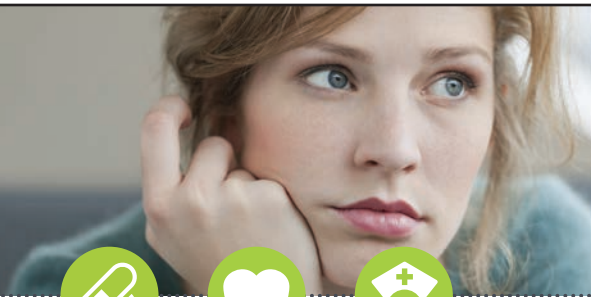
Alfred Boulet
Bérangère Noël
Wilfrid Marceau
Nicole Fortin
Linda Guimont
Normand Lesieur
Denis Blais
Gaby Picard
Sylvie Boucher
Aurèle Gendron
Denis Rémillard
Suzanne Mercier
Francine Bouffard
Raynald Corriveau
Lise Pellerin
Monique L. Campagna
France St-Hilaire
Simon Morin
Jeannine Forgues
Julienne Lamonde
Huguette Bouffard
Marguerite Morin

Monique Lalberté

Marie Laflamme
Raynald Laflamme
Nicole Labonté
Rosaire Couture
Léo Boucher
Élisabeth Gaudreau
Marguerite Bouffard
Louisette Gourgues
Gilles Buteau
Ghislaine Théberge
Denis Laflamme
Marcel Morin
Lise Caron
Étienne Bélanger
Michel Roby
Jean-Yves Lamonde
Lorraine Lamonde
Rosario Montminy
Yvonne Asselin
Ghislaine Robin
Bernard Morin
Patricia Leblanc
Louis-Marie Garant
Cécile Labrecque
Jacques Simard
Gabrielle Thibeault
Jean-Yves Gosselin
Jacques Simard
Philippe Lamonde
Bernadette Corriveau

Dominique Lamonde

Suzie Godbout
Jacques Boulet
Lucielle Kirouac
Agathe Coulombe
Augustin Roy
Sylvie St-Pierre
Jean Corriveau
Denis Boulet
Denise Roy
Lise Dumas
Mireille Fournier
Serge Allaire
Yves Laflamme
Huguette Blais
Berthe Guimont
Yves Laflamme
Rolande Gamache
Pierre Cauffopé
Christiane Bombardier
Léo Picard
Simonne Picard
Rose-Anne Goulet
Calixte Laliberté
Cécile Rémillard
Joachim Lacroix
Réjean Pellerin
Jean-Guy St-Pierre
Micheline St-Pierre
Ernest Lachance
Liste à jour le 20 avril 2019



Dépression

La dépression est plus qu'une « déprime » passagère. Souvent incomprise, cette maladie bien réelle, affectant une personne sur cinq, entrave la capacité à fonctionner au quotidien et a des effets sur la santé mentale et physique.

DE QUOI S'AGIT-IL?

La plupart des gens se sont déjà sentis un peu déprimés, à un moment ou à un autre de leur vie. Souvent, il s'agit d'une réaction à un événement particulier (par exemple, un deuil, une séparation ou une perte d'emploi). Cet état n'est habituellement que passager, et tout rentre généralement dans l'ordre dans un délai raisonnable. **Lorsque le sentiment d'être déprimé perdure plus de deux semaines et nuit à la qualité de vie, il s'agit peut-être de dépression.** Un médecin ou un psychologue confirmera le diagnostic.

Il est faux de croire que la dépression est une faiblesse de l'esprit. Il s'agit d'une maladie causée par un déséquilibre de certaines substances dans le cerveau, appelées neurotransmetteurs, et une combinaison de facteurs génétiques, psychologiques, sociaux, etc. Environ une personne sur cinq en est atteinte au cours de sa vie. C'est en fait la maladie mentale la plus répandue au monde. Les femmes sont deux fois plus susceptibles que les hommes de souffrir de dépression.

Consultez votre professionnel de la santé pour en apprendre davantage.

On est là pour vous.

Proxim

Vincent Lamonde Boulet

542, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
418 259-7728

La Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny :

- Une force économique indéniable
- Un plus grand dynamisme social
- Une expertise de pointe offerte à tous nos membres

- 24 455 membres
- 15 dirigeants élus
- 70 employés
- Volume d'affaires de plus de 1,9 milliard de dollars

1 caisse, 7 centres de services

Siège social

116, boulevard Taché Ouest, Montmagny

Centre de services Cap-Saint-Ignace

200, place de l'Église

Centre de services Berthier-sur-Mer

47, rue Principale Est

Centre de services Saint-Pierre-du-Sud

689, rue Principale

Centre de services Saint-François

526, chemin Saint-François Ouest

Centre de services Saint-Paul-de-Montminy

305, 4^e Avenue

Centre de services Saint-Fabien-de-Panet

200, rue Boutin

Centre de services automatisés Centre-ville

40, avenue de l'Église, Montmagny

Tél. : 418 248-4884 ou 1 877 606-4884

 **Desjardins**
Caisse de la MRC de Montmagny